

SOMMAIRE

I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2025

- A. Quelles perspectives 2025 au niveau mondial et européen ?
- B. Quelles perspectives 2025 en France ?
- C. La situation des finances locales

II - LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2025

- A. Les concours financiers de l'Etat
- B. La revalorisation des bases de fiscalité locale
- C. Autres dispositifs

III – DANS QUELLE SITUATION FINANCIÈRE EST NOTRE AGGLOMÉRATION ET QUELLES SONT SES PERSPECTIVES ?

- A. Avant rétrospective
- B. Après rétrospective

IV – UN BUDGET PRIMITIF 2025 DE MAÎTRISE AVEC DES INCERTITUDES

- A. Les produits de fonctionnement
- B. Les charges de fonctionnement
- C. Quelles sont nos priorités ?



Présentation générale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape. Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations budgétaires.

Le DOB, prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes, et doit désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sont définis par l'article D. 2312-3 du CGCT.

Le budget primitif 2025 est travaillé dans un contexte inédit dans la mesure où l'examen des projets de loi de finances (PLF) a été suspendu puis finalement voté le 6 février 2025. Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, il propose en particulier une baisse de 50 milliards des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises.

L'effort budgétaire demandé aux collectivités locales a été maintenu à 2,2 milliards d'euros, comme voté par le Sénat, contre 5 milliards dans le projet de loi initial

Ainsi, après avoir dressé le contexte économique actuel et les perspectives nationales pour l'année à venir, nous aborderons successivement :

- **Les nouvelles mesures prévues par la Loi de finances** pour 2025 et les conséquences éventuelles sur nos finances intercommunales
- **La situation financière actuelle et future** de Mont de Marsan agglomération ;
- **Les grandes orientations pluriannuelles ;**
- **Les grandes orientations du projet de budget primitif** pour l'exercice 2025

Alors que nous nous apprêtons à entamer les discussions autour du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025, nous devons partager les principes fondamentaux qui guideront notre action dans l'élaboration de ce budget déterminant pour l'avenir de notre collectivité sur cette fin de mandat et au-delà.

L'année qui s'annonce se présente avec son lot de défis mais aussi d'opportunités.

Après les difficultés rencontrées en 2023 liées au non-vote du budget en assemblée communautaire, l'année 2024 marque un retour vers une trajectoire plus stable grâce à un vote favorable, ouvrant ainsi des perspectives d'équilibre financier à l'horizon 2026. Il sera essentiel, cette année encore, que chacun contribue avec responsabilité afin de permettre à notre collectivité de se développer tout en maintenant une gestion financière rigoureuse.

Cela passe par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement avec des choix responsables pour optimiser le niveau et les coûts de nos politiques publiques.

Nous avons dû nous adapter à des contraintes exogènes tout en préservant nos ambitions pour le territoire et en garantissant aux habitants de l'agglomération un service public de qualité. Pour cela, notre agglomération a poursuivi sa politique de gestion rigoureuse, veillant à optimiser les dépenses de fonctionnement sans affecter l'essence même de l'action publique. La réduction des coûts énergétiques et une approche dynamique des ressources humaines ont permis de compenser en partie la baisse des recettes, notamment celle des droits de mutation et d'absorber la hausse des charges imposées par l'État.

Cette démarche est essentielle pour maintenir l'équilibre budgétaire et continuer à financer les projets et services qui font la richesse de notre territoire. Des choix difficiles nous attendent pour retrouver une capacité à maintenir la qualité de nos services publics et à porter les projets structurants pour le développement et l'attractivité du territoire.

Ces leviers vont nous permettre d'accroître nos recettes de fonctionnement, fiscalité comprise. Nous porterons un programme d'investissement responsable adapté à nos capacités financières pour répondre aux défis du Plan Climat Air Energie (PCAET), pour maintenir en état nos infrastructures scolaires et périscolaires et poursuivre l'accompagnement de nos aînés.

Ce débat est l'occasion de prendre le recul nécessaire en abordant d'abord le contexte général et les facteurs qui sont de nature à influencer nos choix. Notre environnement national ou international, la situation des finances du pays, les mesures des lois de finances initiales et rectificatives, sont autant de critères qui peuvent impacter nos stratégies budgétaires locales.



I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2025

A – Quelles perspectives 2025 ?

Un ralentissement de l'inflation et de la croissance prévu en 2025

L'économie mondiale a continué de faire preuve de résilience cette année, même si la vigueur de l'activité a pu varier selon les pays et les secteurs. L'inflation a continué de se modérer et l'inflation globale est désormais revenue aux objectifs fixés par les banques centrales dans la plupart des économies. Les tensions sur les marchés du travail se sont également atténuées, bien que les taux de chômage restent généralement au niveau, ou proches, de leurs points historiquement bas. Toutefois, des risques planent sur une projection centrale par ailleurs relativement positive. Les principaux tiennent à l'intensification des tensions géopolitiques, à une inflation qui s'avérerait plus persistante que prévu et à une réévaluation brutale des risques sur les marchés financiers.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2%. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant un recul plus progressif de l'inflation sous-jacente vers 2%.

La croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3.2 % cette année, et à 3.3 % en 2025 et 2026 (tableau 1.1). L'inflation faible, la croissance stable de l'emploi, des politiques monétaires moins restrictives sont autant de facteurs qui contribueront à soutenir la demande, en dépit des contraintes modérées liées au nécessaire durcissement de la politique budgétaire dans de nombreux pays. Certaines différences entre les pays persisteront sans doute à court terme, mais se dissiperont à mesure que la forte croissance aux États-Unis et au Brésil commencera à s'infléchir et que la reprise s'accélérera en Europe.

Nul doute que le changement de président américain aura des répercussions sur l'économie mondiale, avec une hausse des droits de douane, une baisse des exportations et une remise en cause du soutien à l'Ukraine ; face à ces défis, il sera impératif de renforcer la solidarité européenne, notamment en matière économique et militaire.



	Moyenne							
	2013-2019	2023	2024	2025	2026	2024	2025	2026
						T4	T4	T4
Pourcentage								
Croissance du PIB en volume¹								
Monde ²	3.4	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.2
G20 ²	3.5	3.6	3.3	3.3	3.2	3.3	3.2	3.1
OCDE ²	2.3	1.8	1.7	1.9	1.9	1.8	2.0	1.8
États-Unis	2.5	2.9	2.8	2.4	2.1	2.5	2.2	2.0
Zone euro	1.9	0.5	0.8	1.3	1.5	1.1	1.4	1.5
Japon	0.8	1.7	-0.3	1.5	0.6	0.6	1.3	0.3
Non-OCDE ²	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3	4.5	4.3	4.3
Chine	6.8	5.2	4.9	4.7	4.4	4.7	4.6	4.3
Inde ³	6.8	8.2	6.8	6.9	6.8			
Brésil	-0.4	2.9	3.2	2.3	1.9			
Taux de chômage dans l'OCDE⁴	6.5	4.8	4.9	4.9	4.8	4.9	4.9	4.8
Inflation¹								
G20 ^{2,5}	3.0	6.1	5.4	3.5	2.9	4.4	3.1	2.8
OCDE ⁶	1.7	7.1	5.4	3.8	3.0	4.7	3.3	2.7
États-Unis ⁷	1.3	3.8	2.5	2.1	2.0	2.5	2.1	2.0
Zone euro ⁸	0.9	5.4	2.4	2.1	2.0	2.3	2.0	2.0
Japon ⁹	0.9	3.3	2.6	1.9	2.1	2.3	1.7	2.1
Solde des administrations publiques dans l'OCDE¹⁰	-3.1	-4.8	-4.8	-4.6	-4.4			
Croissance du commerce mondial en volume¹	3.4	1.0	3.5	3.6	3.5	4.1	3.4	3.5

B – Quelles perspectives 2025 en France ?

L'instabilité politique des derniers mois, marquée par la succession de quatre premiers ministres en un an et le renversement d'un gouvernement pour la première fois depuis 1962, constitue une situation inédite sous la Ve République. Jusqu'à présent, les marchés financiers et les agences de notation se sont montrés plutôt indulgents envers la France. Cependant, pour la première notation de la dette française depuis l'adoption du budget 2025, l'agence Standard and Poor's a maintenu la note de la France à AA-, tout en révisant sa perspective à négative.

L'assouplissement de l'environnement monétaire a permis au taux d'emprunt français à 10 ans de repasser, début décembre, sous son niveau d'avant la dissolution. Toutefois, cette instabilité politique a des répercussions économiques. Le manque de visibilité incite les ménages à accroître leur épargne et freine les décisions des entreprises en matière d'embauche et d'investissement.

L'activité économique devrait rester stable au quatrième trimestre, en raison d'un contrecoup négatif des Jeux olympiques et paralympiques après leur effet positif sur la croissance du troisième trimestre 2024. Sur l'ensemble de l'année, la croissance atteindrait 1,1 %, principalement soutenue par le commerce. Malgré des gains de pouvoir d'achat liés à la progression des revenus salariaux, la consommation ne progresserait que modérément, freinée par un taux d'épargne qui reste près de trois points au-dessus de son niveau pré-Covid. Par ailleurs, l'investissement des ménages et des entreprises pèserait sur l'activité, en raison des effets différés de la détérioration des conditions de financement passées et d'un climat d'incertitude qui renforce l'attentisme des acteurs économiques.



Une progression inédite de l'inflation mais qui devrait ralentir en 2025

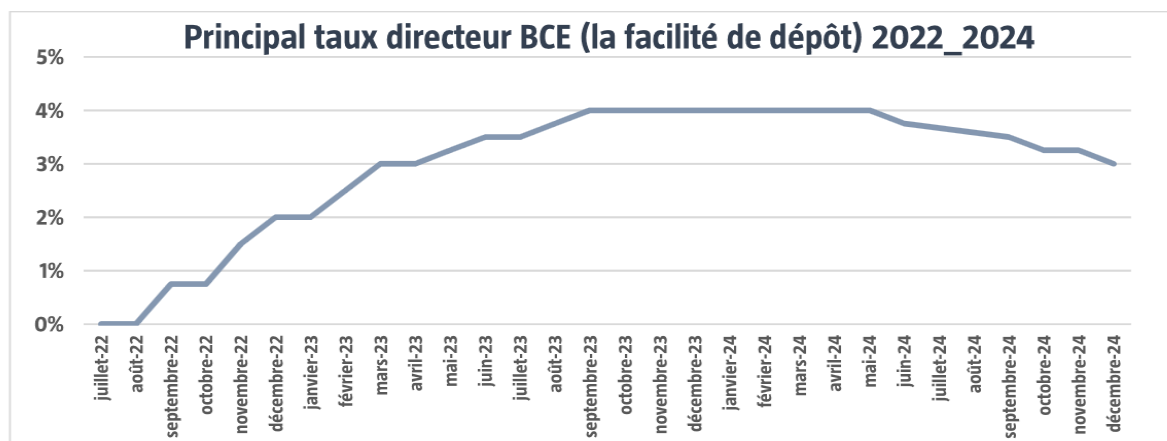
Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale diminuerait ainsi nettement, passant de 3,0 % en glissement annuel au premier trimestre à 1,9 % au quatrième trimestre. Cette diminution proviendrait essentiellement de la dynamique baissière des prix des biens alimentaires et énergétiques.

En 2025, l'inflation diminue de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68 euros selon les hypothèses techniques tirées des marchés à terme, contre 76 euros en 2024).

Néanmoins, malgré cette détente globale, les prix de l'électricité, du gaz et du carburant resteraient supérieurs à ceux observés en début de mandat, impactant les ménages, les acteurs économiques mais aussi les collectivités territoriales. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue à 2,2 %, après 2,4 % en 2024, du fait du recul progressif tout au long de l'année de l'inflation des services permis par la normalisation du rythme d'évolution des salaires

Taux d'intérêts : poursuite de la baisse des taux courts mais forcément des taux longs

Après une série de hausses successives depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé une baisse de ses taux directeurs en juin 2024. Le principal taux directeur, le taux de la facilité de dépôt, est passé de 3,75 % en juin 2024 à 3 % en décembre 2024. La perspective pour 2025 serait de maintenir le taux directeur à 3%.



Source : BCE

- Le résultat de l'économie à fin octobre 2024 :

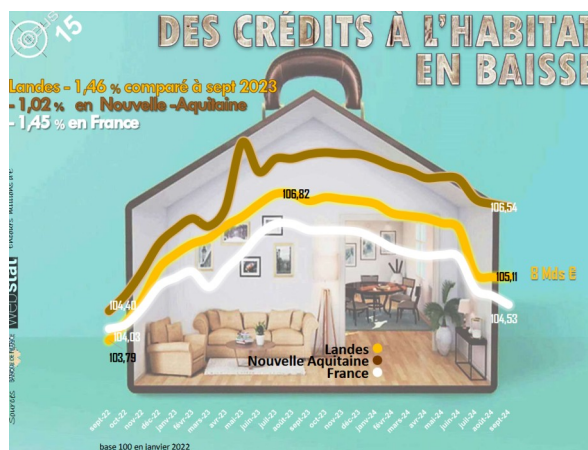
- Un chiffre d'affaires constant : +0,6% (-0,3% en 2023, +17% en 2022 à la même période)
- Des exportations en progrès : +4,1% (-17,9% en 2023 et +22,1% en 2022)
- Des offres d'emploi en net recul : -10% (+0,5% en 2023 et +32,4% en 2022)
- Des recrutements en baisse : -4% (-2,6% en 2023, +5,7 % en 2022)
- Des demandes d'emplois stables : -0,3% (-0,4% en 2023 et -6,6% en 2022)

- Au niveau des indicateurs financiers :

- Des prix d'achats s'apprécient pour moins de la moitié des entreprises mais restent hauts
- Des prix de vente sont nettement moins revalorisés : moins d'1/4 des entreprises les a relevés contre la moitié en déc.2022
- Des marges sont en baisse pour plus de 42% des entreprises
- Une trésorerie tendue pour 47% des entreprises



Des crédits à l'habitat en baisse : -1,46% en 1 an



Focus sur Mont de Marsan Agglomération :

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

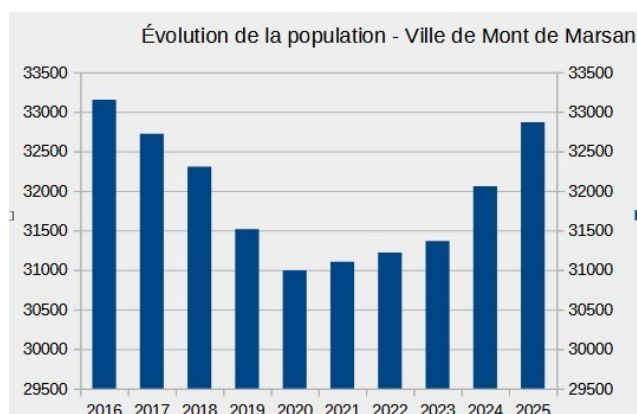
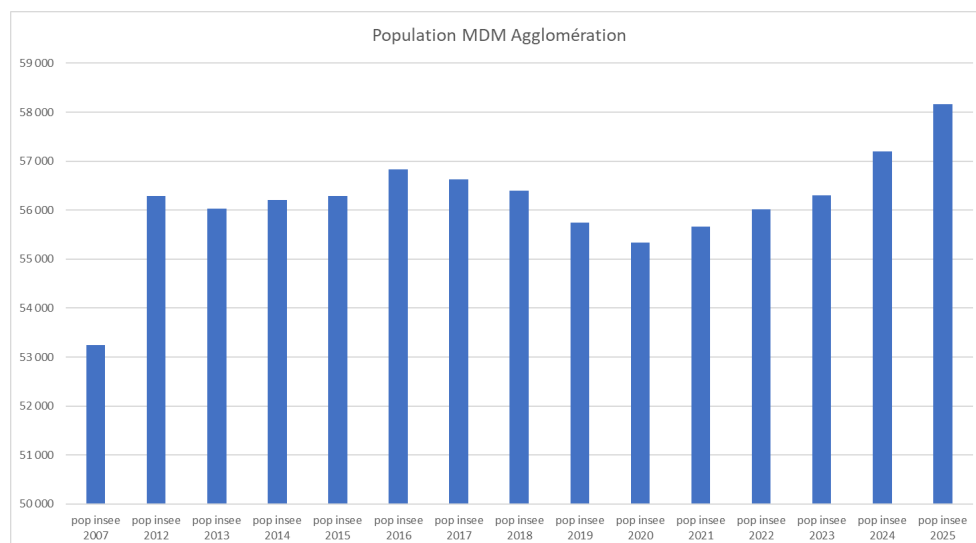
Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 040-244000808-20250310-2025_03_0032-DE

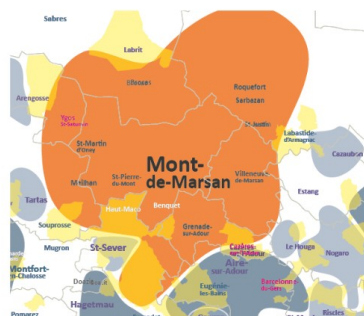


Une population qui augmente de nouveau depuis 2020 (**58 157 hab** en 2025 soit +2 817 hab. depuis 2020) avec un élément nouveau : Mont de Marsan qui regagne des habitants de manière importante depuis 2020 (+ 1 873 habitants entre 2020 et 2025)



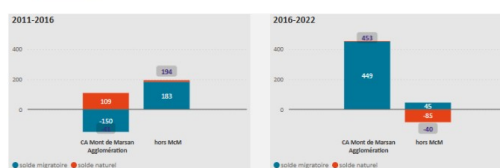
Le système territorial : une lecture AUDAP du fonctionnement des territoires

12



Du point de vue des **fonctionnements territoriaux** (déplacements domicile-travail, recours aux équipements), la CA de Mont-de-Marsan fait partie d'un ensemble plus vaste. Le système territorial de Mont-de-Marsan est composé de 87 communes dont Mont-de-Marsan est le pôle majeur.

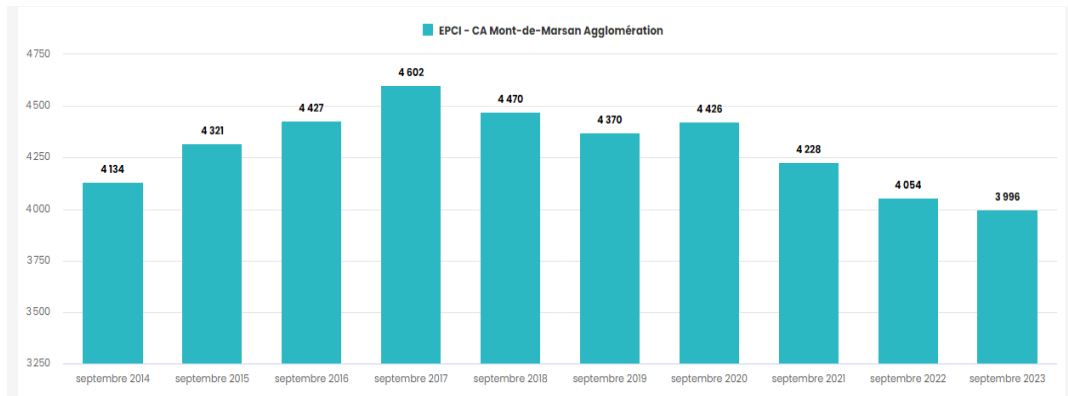
A la différence de la période 2011 et 2016), c'est la CA de Mont-de-Marsan qui porte la croissance démographique entre 2016-2022. Le bilan migratoire est LE vecteur des gains de population.



Présentation de l'Agence
d'Urbanisme Atlantiques et
Pyrénées – 19.02.2025

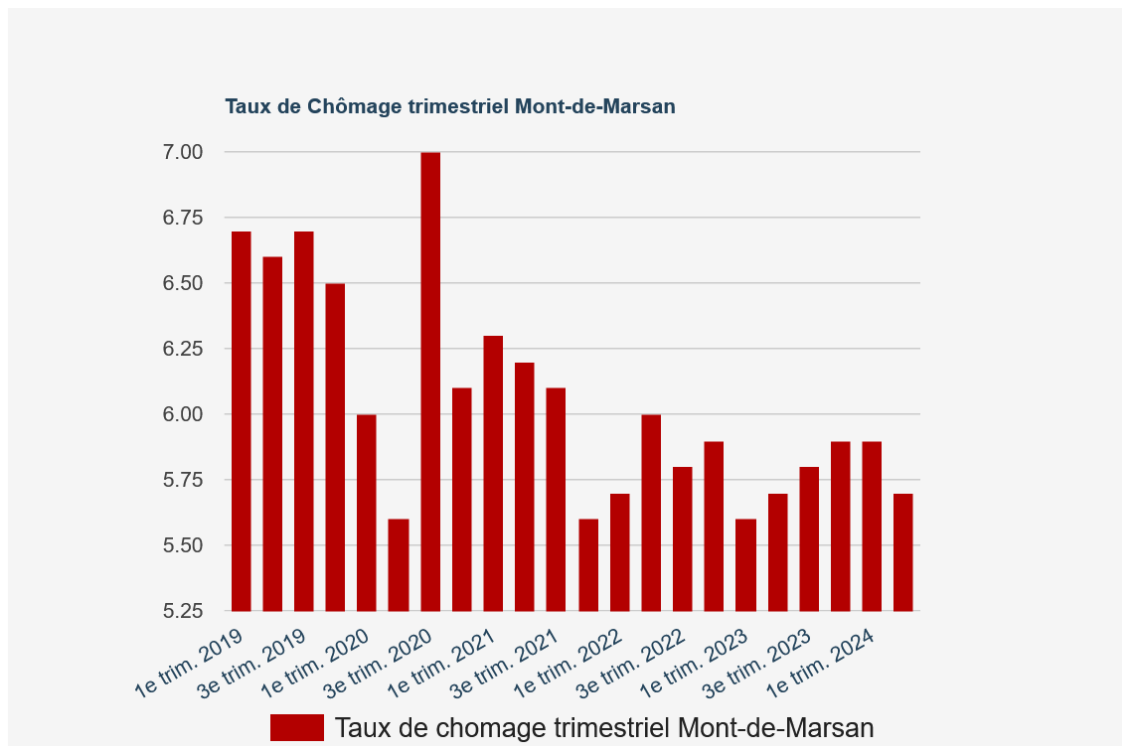


Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC sur les 10 dernières années :



Une baisse des demandeurs d'emplois en 2024 de 4,4% (3 820 demandeurs : source : pôle emploi)

Un taux de chômage qui baisse comme dans les Landes (-0,1 point) pour s'élever à **5,7%** (**6,7% pour les Landes**).



Source : ville.data.com

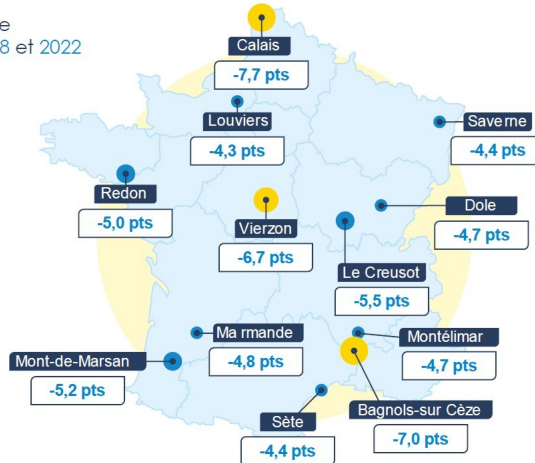
Au niveau économique, le nombre d'établissements s'élève au 31/12/2024 à 6 657 soit une augmentation de 6,87% par rapport à 2023 (extraction AGDE au 31/12/24). On peut parler d'une évolution plutôt stable depuis 2021.

Il a été constaté 944 créations d'établissements et 549 disparitions d'établissements. 54% des établissements sont situés sur Mont de Marsan, 18% sur Saint Pierre du Mont, 4% sur Benquet. (Répartition similaire à 2023).

Le taux de vacance commerciale sur le périmètre cœur de ville depuis 2023 et, hors cœur de ville, 44 locaux vacants ont été suivis en 2024, dont 11 friches commerciales vacantes significatives depuis + de 2 ans. L'Étude indépendante CODATA réalisée sur 191 des 222 villes du Plan Action Cœur de Ville (ACV) et sur 203 villes de notre strate Hors ACV **nous place au 5^{ème} rang national de la meilleure réduction du taux de vacance commerciale et N°1 en Région Nouvelle Aquitaine.**

Top 10 des villes ACV ayant enregistré la plus forte baisse de la vacance commerciale

Évolution de la vacance commerciale entre 2018 et 2022





II - LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2025

La loi de finances 2025 : Un impact majeur sur les finances locales

Le budget de la France pour 2025, adopté dans le cadre de la loi de finances, introduit plusieurs mesures qui auront un impact significatif sur les finances des collectivités locales, en particulier les communes et les intercommunalités. Ces nouvelles dispositions affecteront leurs recettes, leur capacité d'investissement ainsi que l'équilibre global de leur budget.

A - Contribution des Collectivités Territoriales

Les collectivités territoriales contribueront à hauteur de 5,5 milliards d'euros, dont 2 milliards pour les communes et 1,3 milliard pour les intercommunalités. Parmi les dispositifs mis en place, le **DILICO** (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales) se distingue avec un prélèvement de 1 milliard d'euros en 2025, dont 500 millions ciblent spécifiquement le bloc local, répartis équitablement entre communes et intercommunalités.

Ce prélèvement concernera les collectivités au profil financier et fiscal élevé, à l'exception de celles bénéficiant de certaines dotations de solidarité (DSU, DSR, DACOM). Environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seront ainsi impactées, avec une contribution individuelle plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de 2023. À ce jour, il reste à déterminer si Mont de Marsan Agglomération sera concernée par ce dispositif.

B - Gel des Fractions de TVA

Malgré une prévision de croissance de la TVA de +2,3 %, la loi de finances 2025 gèle les fractions de TVA versées aux collectivités territoriales au niveau de 2024. Cette décision entraînera un manque à gagner de 1,2 milliard d'euros, dont environ 330 millions pour le bloc local, principalement les intercommunalités. Ce gel remet en question le modèle de compensation instauré lors de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, réduisant ainsi les marges de manœuvre budgétaires locales.

Pour **Mont-de-Marsan Agglomération**, cela s'est traduit par une régularisation négative de 569 396 € en fin d'année 2024.

C - Réduction des Aides à l'Investissement Local

La loi réduit les dispositifs de soutien à l'investissement local, notamment :

- **Fonds Vert** : Baisse de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliard en 2025.



- **DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)** : Réduction des autorisations d'engagement de 150 millions d'euros, partielle, et augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ces baisses restreignent la capacité des collectivités à financer des projets d'envergure, particulièrement dans le domaine de la transition écologique.

Mont de Marsan Agglomération avait obtenu **934 144,99 € en 2024** au titre de la DSIL et du Fonds Vert, un soutien financier désormais fragilisé par ces nouvelles restrictions.

D - Ajustements de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF bénéficie d'un abondement de 150 millions d'euros visant à renforcer la péréquation. Toutefois, pour les intercommunalités, cette hausse sera compensée par une réduction de leur dotation de compensation, ce qui entraînera une diminution directe de leurs ressources.

E - Diminution de la DC RTP et de la Dotation de Garantie des FDPTP

Les dotations de compensation subissent également des baisses importantes :

- **DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)** : Réduction de 429 millions d'euros, dont -150 millions pour les intercommunalités (-16,8 %).
- **Dotation de Garantie des FDPTP** : Baisse de 58 millions d'euros.

Ces diminutions pèseront lourdement sur les finances des intercommunalités.

F - Augmentation des Cotisations Employeur à la CNRACL

Les charges sociales des collectivités vont augmenter en raison de la hausse progressive des cotisations à la **CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)**. Le taux passera de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, avec un impact financier estimé à 1,5 milliard d'euros pour 2025 et 5 milliards d'euros d'ici 2028.

Par ailleurs, la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, temporairement réduite en 2024, sera rétablie dès 2025. Ces hausses alourdiront le coût de la masse salariale, limitant ainsi les capacités d'embauche et d'investissement des collectivités.

Pour la commune de **Mont-de-Marsan**, cela représente une augmentation de 311 000 € par an pendant 4 ans, **soit une augmentation de 3,1 millions d'euros en cumulé sur 4 ans**.

G - Revalorisation des Bases de la Fiscalité Locale

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

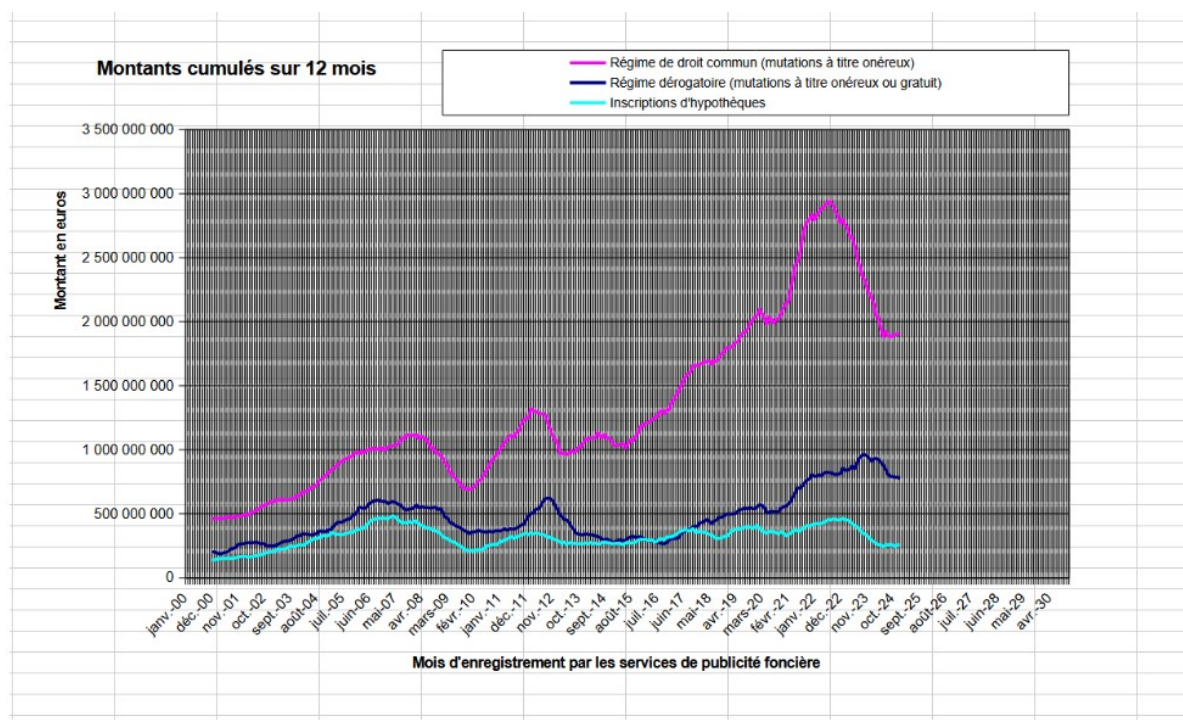
ID : 040-244000808-20250310-2025_03_0032-DE



Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales « ménage », notamment la taxe foncière sur les propriétés bâties (**TFPB**), est fixé à +1,7 % pour 2025, contre 3,9 % en 2024. Cette évolution devrait apporter à notre agglomération une augmentation des recettes d'environ 40 000 €.

H - Un soutien temporaire aux collectivités : hausse des DMTO pour les départements et nouvelle contribution pour les régions

Pour leur donner un coup de pouce financier et leur permettre d'endurer la crise qui les traverse, les départements pourront, pendant 3 ans, augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux. Enfin, les régions capteront un versement mobilité (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.



A titre informatif : Évolution des DMTO – Département des Landes.

Conclusion : Un effort budgétaire contraignant pour les collectivités locales

La loi de finances 2025 impose aux communes et intercommunalités un effort budgétaire significatif, combinant réduction des ressources, gel des compensations et hausse des charges. Les collectivités devront ainsi ajuster leurs stratégies budgétaires, optimiser la gestion des dépenses courantes pour maintenir l'équilibre financier tout en continuant à investir.

Il est essentiel de rappeler que, contrairement à l'État, les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter un budget en équilibre. Cette discipline leur permet de maintenir leur dette à un niveau stable depuis les années 1980, représentant une part limitée de l'endettement public total.

III – Dans quelle situation financière est notre agglomération et quelles sont ses perspectives ?

A - AVANT (Rétrospective)

L'analyse des principaux ratios financiers illustre l'évolution de la situation financière.

A-1 - Recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RFF)

€uros	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prov*	Moyenne des agglos 2023
RRF / hab	849	830	868	896	923	970	563
Evolution	5,33%	-2,24%	4,58%	3,23%	3,01%	5,09%	

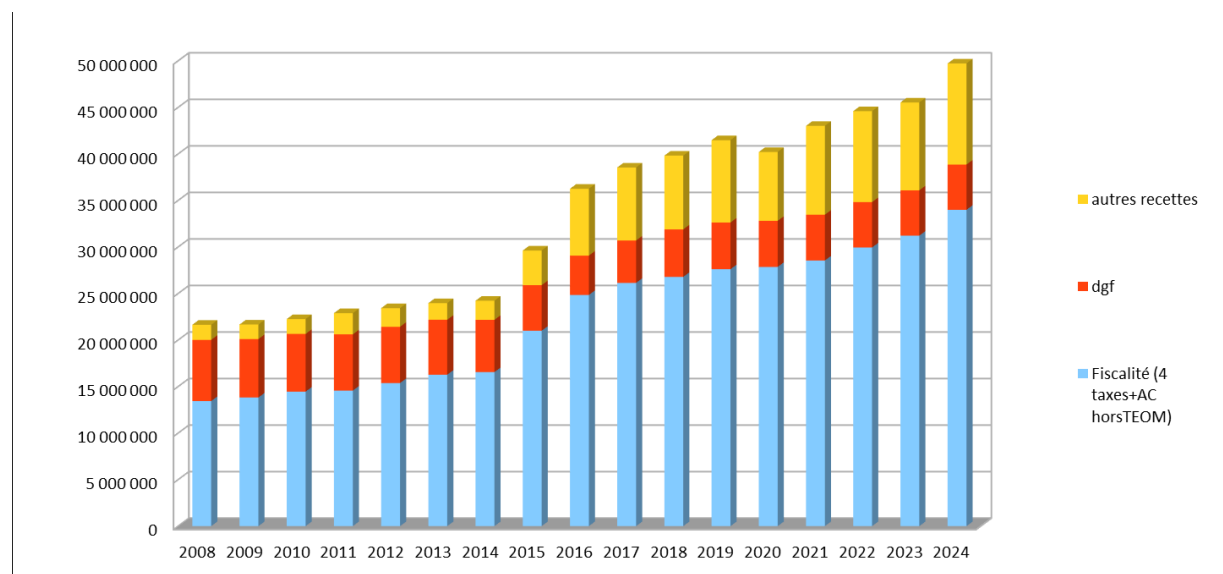
*neutralisation transfert EPIC

La structure de nos recettes de fonctionnement mettait en évidence l'importance de la DGF jusqu'en 2014. Depuis les mesures visant la réduction du déficit de l'État, la part de la DGF a fortement diminué puis s'est stabilisée depuis 2017 passant de 18% des recettes à 10%.

La DGF est composée de 4 dotations qui se subdivisent elles-mêmes en plusieurs fractions dont le calcul intègre une trentaine de critères.

Cette complexité est particulièrement préjudiciable en termes de visibilité empêchant toute prévision précise.

Plus le potentiel fiscal est élevé plus la DGF peut augmenter. Le coefficient d'intégration fiscale est désormais plafonné désormais à 0,60.





En 2024, nos recettes progressent de 5,21% en raison principalement de la hausse des produits des impôts et taxes **(+7,8%)** avec les bases fiscales, du produit de Tascom, du FPIC et de la taxe de séjour par rapport à 2023. A noter cependant qu'une régularisation négative de la fraction de TVA a été opérée fin 2024 à hauteur de 570 000 € : ce manque de visibilité sur ces recettes fiscales est préjudiciable pour projeter des budgets.

Nos recettes s'élèvent à 56,2 M€ fin 2024.

Le produit des services (chapitre 70) représente **12%** des recettes réelles de fonctionnement en 2024 (2% en 2014) sous l'effet du transfert de la compétence éducation avec la perception des produits des cantines, garderies, CLSH et des remboursements de mutualisation de services.

Il est important de noter que nos recettes par habitant s'élèvent à 971 €. La moyenne des agglomérations en 2023 s'élève à 563€.

Cette différence s'explique par 2 phénomènes :

- le niveau élevé des compétences exercées par Mont de Marsan Agglomération, soit l'équivalent des métropoles
- les fusions et regroupements d'agglomération qui donnent une population moyenne des agglomérations élevée (105 003 habitants pour 227 communautés d'agglomération en 2023)

A-2 - Dépenses de fonctionnement

A-2-1 Evolution globale des dépenses de fonctionnement

Bien que le niveau dépenses de fonctionnement soit très variable d'un EPCI à l'autre au regard des compétences transférées, **celui de Mont de Marsan Agglomération est bien supérieur à la moyenne de la strate démographique du fait de l'exercice de la compétence éducation.**

Il faut cependant noter que l'importance du CIF traduit le niveau d'intégration d'un EPCI et donc l'importance des compétences transférées.

En 2024, Mont de Marsan Agglomération était **classée 3^{ème}** en importance de CIF avec **0,65** sur les 230 EPCI de plus de 50 000 habitants.

Cela signifie que notre agglomération concentre beaucoup plus de compétences et de charges de fonctionnement que la plupart des agglomérations de la même strate, alors que ses recettes (fiscales, dotation ou compensations versées par les communes) sont clairement insuffisantes.

€uros	2019	2020	2021	2022	2023	2024prov*
DRF/hab	767	754	773	823	847	853
Evolution	6,95%	-1,69%	2,52%	6,47%	2,92%	0,71%

*neutralisation transfert EPIC

Entre 2008 et 2017, les dépenses de fonctionnement de Mont de Marsan Agglomération ont progressées de 9% par an en moyenne et les recettes ont elles aussi progressé de 9% par an en moyenne.

Ceci est lié à l'exercice même des compétences de Mont de Marsan Agglomération et aux transferts de compétences (bibliothèques, Office de tourisme du commerce et de l'artisanat, éducation, politique de la ville, ADS, Théâtre de Gascogne, jeunesse).

Depuis 2018, l'exécutif a multiplié les efforts de maîtrise budgétaire afin de rectifier l'effet ciseau. Ces efforts devenus indispensables en 2018, ont été bénéfiques. **En 2018, l'évolution des charges de fonctionnement a été de 0,14%.**

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 5,46% en raison notamment de la finalisation du transfert du Théâtre de Gascogne et sa création en EPIC. Opération blanche totalement compensée.

En 2020 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 1,69% puis ont augmenté de 1,59% en raison notamment de la crise sanitaire qui a dégradé le fonctionnement des services sur l'année 2020.

De fait entre 2019 et 2021 les dépenses réelles de fonctionnement se sont stabilisées.

En 2022, les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse + 6,47%
Nos efforts de gestion sont percutés par des **événements exogènes et indépendants de la volonté des élus** à savoir :

- **l'inflation galopante à 5,22 %**

-les conséquences de décisions gouvernementales d'augmentation des rémunérations sans compensation (point d'indice de 3,5% en 2022 et 1,5% en 2023) et la mise en place obligatoire du RIFSEEP génèrent une **hausse des charges de personnel de + 6,18 %**

En 2023 de nouveaux efforts de gestion freinent la progression des dépenses de fonctionnement : **+2,92%** malgré l'augmentation des fluides de 6 % ce qui est inférieur à l'inflation à 4,9 %.

Nous contenons les dépenses de personnel qui n'augmentent que de 0,95 % (restructurations de services, non remplacement départ à la retraite, travail sur la SQVT...) Les dépenses de fonctionnement hors intérêts progressent de **2,01%** soit inférieures à l'inflation. La hausse est essentiellement due aux charges courantes de 6% et notamment les fluides.

En 2024, un effort notable de maîtrise des dépenses de gestion a été renouvelé lors de la construction budgétaire et cela se traduit par des dépenses de fonctionnement par habitant qui évolue seulement de **0,71%** sous l'effet d'une maîtrise des dépenses de gestion (-3,77%) dont les achats (-6,90%). Les charges de personnel ont progressé de 5,6% en raison d'éléments exogènes (hausse du point d'indice, du SMIC...).

Les **frais financiers** représenteraient en 2024, **3,99%** (3,57% en 2023, 4,4% en 2019, 4,04% en 2018) des dépenses contre 1,73% pour la strate de la commune. Les frais financiers de la dette par habitant représentent 34€/hab (8€/hab pour les agglomérations).

A-2-2 Focus sur les dépenses de personnel

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement passe de 13% en 2008 à 17,93% en 2010 à 18,5% en 2014 et à 52,13% en 2024 (41% pour l'ensemble des agglomérations en 2023).

Ramenées au nombre d'habitants, les charges de personnel s'élèveraient en 2024 à **445€/hab**, contre 189€/hab pour l'ensemble des communautés d'agglomérations. Ce niveau de charges de personnel s'explique par le transfert des compétences Éducation, Autorisation des Droits des Sols, Politique de la ville, Théâtre de Gascogne, jeunesse et Café Music (déduit des attributions de compensation) ainsi que par la mutualisation des services supports entre Mont de Marsan Agglomération et sa ville centre (mutation vers Mont de Marsan Agglomération des agents mutualisés et refacturation à la ville centre via la réduction des attributions de compensation).

VOLET RH

1^{ère} Partie - Evolution de la masse salariale

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n-1
BP	23 036 633	24 443 302 *	24 892 400	26 283 374**	27 524 802	+4.72%
CA	22 774 418	24 155 349	24 385 644	25 752 984***		+5,61%

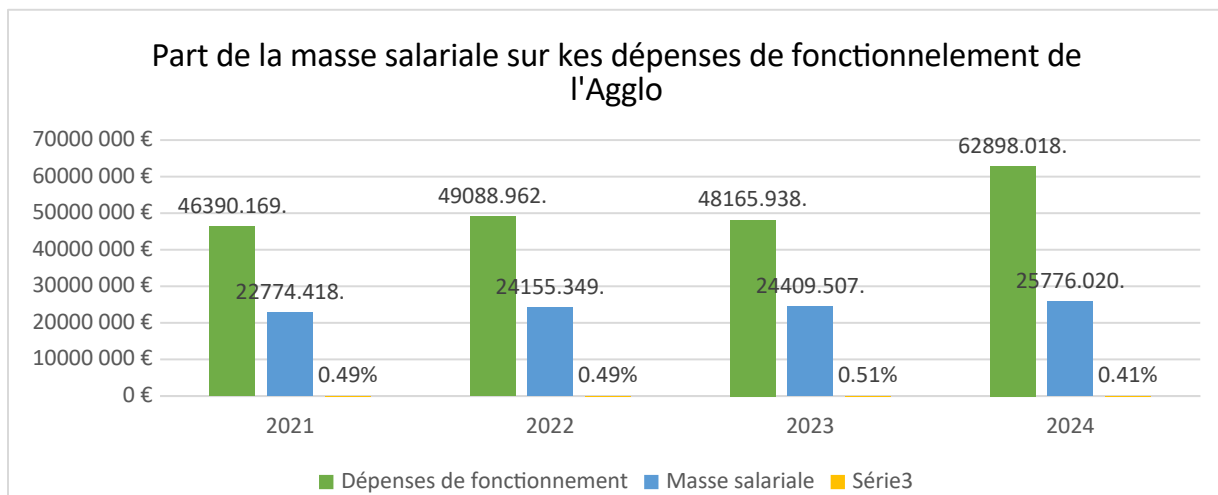
*dont DM votée en octobre 2022 de 809 335€

**dont intégration RIEA au 01/07/24

***CA 2024 prévisionnel

Les prévisions budgétaires pour 2025 laissent apparaître 1 241 428€ par rapport au BP 2024, et de 1 748 782€ par rapport au réalisé, sachant que les principales augmentations sont liées :

- aux hausses de cotisation (CNRACL et URSSAF) pour un prévisionnel de 414 700 €
- aux remplacements d'agents ayant quitté la collectivité en 2024 (postes vacants sur une certaine durée – « gains » en 2024) et dont le recrutement est ou sera effectif en 2025 pour un prévisionnel de 363 200 €
- aux créations de postes sollicitées : 163 900 €



Rappel -

Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) en 2025 et 2026 qui impactera les prochains BP comme suit :

Echéances	Agglo	CIAS
Prévoyance au 01-01-2025	81 500 €	49 000 €
Santé au 01-01-2026	121 000 €	27 000 €
Impact total sur bp 2026	202 500 €	157 000 €

II - Prévisions budgétaires 2025

1/ Impact sur une année pleine des dépenses 2024

Créations de poste	
Education - Coordonnateur CTG	47 400€
DRH - Gestionnaire carrière	41 500€
Dév. Eco. – Tuteur campus connecté	34 700€
<i>Sous total</i>	<i>123 600€</i>
Autres dépenses	
AGPI 2024	23 245€
TOTAL	146 845€



2/ Principales dépenses prévues en 2025

a-Mesures statutaires	Montants
Hausse CNRACL	311 000€
Hausse URSSAF	103 700€
<i>Sous total</i>	<i>414 700€</i>
b-Mesures internes	
AGPI 2025 (au 01-12)	2 200€
<i>Sous total</i>	<i>2 200€</i>
TOTAL	416 900€

3/ Créations de poste

3.1 Demandes sollicitées par les services, mentionnées ci-dessous pour information, validées et donc intégrées au budget :

Postes	Coût brut chargé
CTC – 2 agents de maintenances Ecoles (C-Adj. Tech ou agents de maîtrise)	58 500€
<i>Total</i>	<i>58 500€</i>

La création d'un poste de **Conseiller numérique (B-Rédacteur)** est envisagée, mais son financement reste incertain, car il dépend de l'obtention d'une subvention de l'État à hauteur de **33 700 €**.

3.2 Demandes sollicitées par les services, à arbitrer (pro rata temporis) :

Postes	Coût brut chargé
DGS-contrôle de gestion (A-attaché) report 2024	25 700€
DRH – Référent handicap (B-Rédacteur)	20 300€
<i>Total</i>	<i>46 000€</i>

L'agglomération renforce l'accompagnement professionnel des agents en attente de reclassement ou confrontés à des inaptitudes. Une réflexion sera ainsi menée sur une réorganisation interne afin d'optimiser les ressources existantes avant d'envisager, si nécessaire, la création d'un poste de **Conseiller en évolution professionnelle**.

5/ Evolution prévisionnelle des recettes

☛ Estimations au 15-01, certaines recettes 2024 restent à percevoir :

Recettes	2024	2025
Remboursement assurance maladie	530 000€	550 000€
Remboursement sur charges de sécurité sociale	16 036 €	13 000€
Remboursement du personnel agglomération mis à disposition	2 359 236 €	3 252 344€

Subventions attendues	143 048,6	Envoyé en préfecture le 17/03/2025 Reçu en préfecture le 17/03/2025 Publié le 17/03/2025	112 700€
TOTAL	3 048	ID : 040-244000808-20250310-2025_03_0032-DE	



2ème Partie - Evolution du personnel

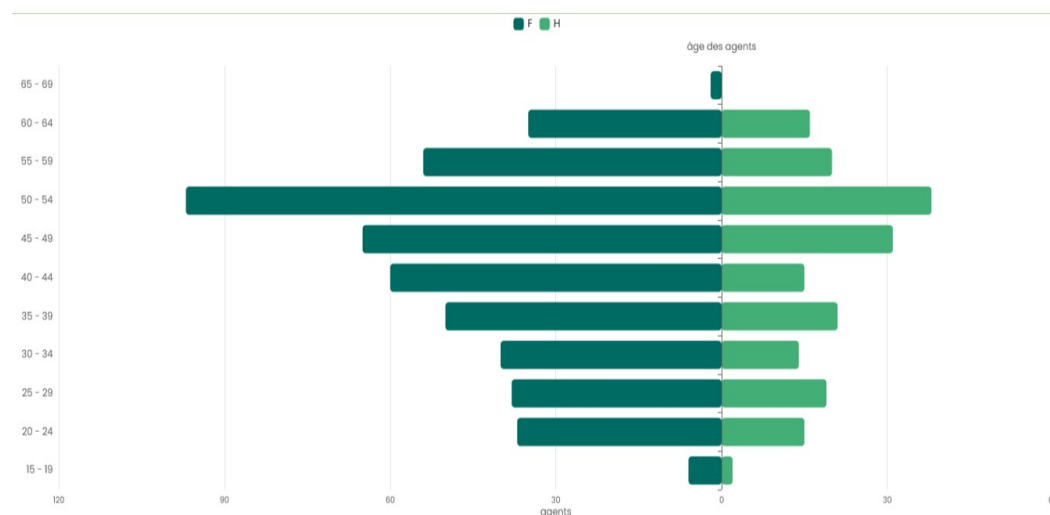
I Evolution générale des effectifs depuis 2021 : (statistiques au 31-12 de l'année)

2021		2022		2023		2024	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
488	180	472	170	488	181	466	188
73,05%	26,95%	73,52%	26,48%	72,94%	27,51%	71,25%	28,75%
553		528		547		596	

Pyramide des âges :

La moyenne d'âge au sein de la collectivité est de 43.5 ans.

9 agents, âgés de 60 à 64 ans, sont partis à la retraite en 2024.



II Répartition des effectifs

Le service Carrière de la DRH mutualisée Ville-Agglo-Ccas-Cias, soit 7.3 ETP, assure le suivi du personnel.

Répartition des effectifs par filière :

FILIERES	2022	2023	2024
Administrative	121	122	123



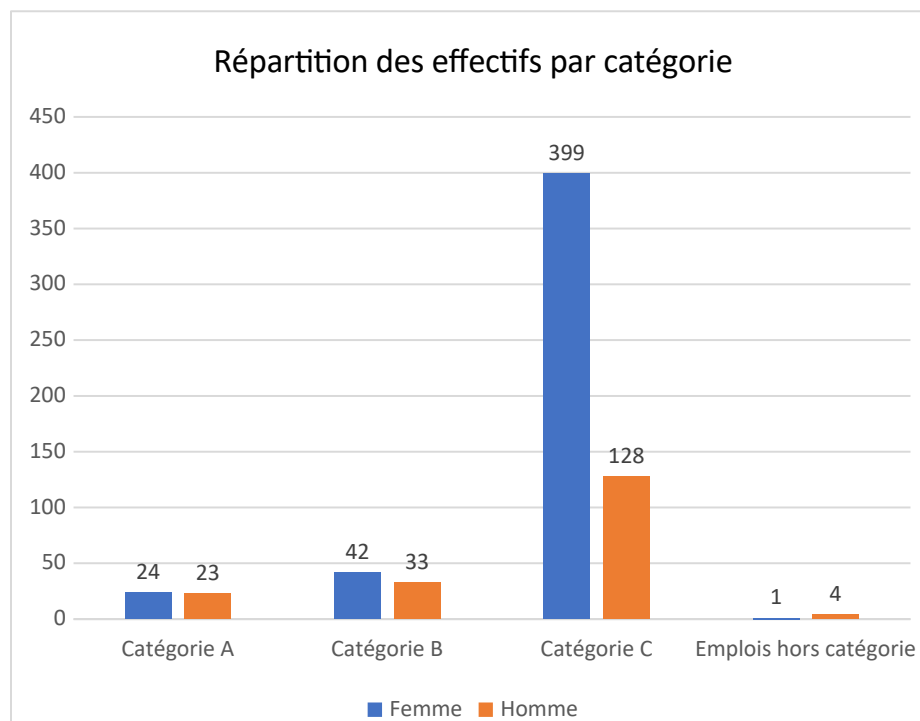
Animation	169	181	179
Culturelle	21	23	23
Emplois fonctionnels	3	4	4
Médico-sociale	38	34	33
Emplois hors filière	6	8	5
Sécurité	0	0	0
Sportive	1	2	2
Technique	281	295	285
TOTAL	642	669	654

Répartition du personnel par catégorie :

Catégorie A : fonctions d'encadrement, de conception et de direction, niveau bac+3

Catégorie B : fonctions d'encadrement intermédiaire ou d'application, niveau bac

Catégorie C : fonctions d'exécution



A noter :

>33 agents titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2024, dont 94% ont concerné des femmes (39 avancements en 2023 et 33 en 2022).

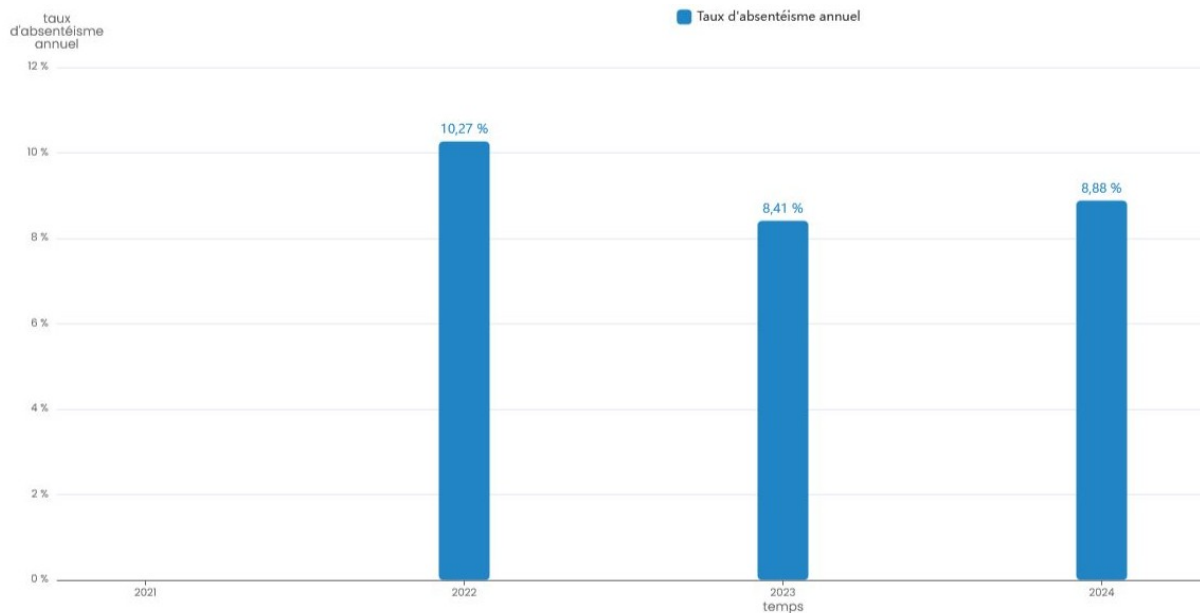
>4 agents ont bénéficié d'une promotion interne, dont 1 femme.



III Absentéisme

Evolution du taux d'absentéisme médical :

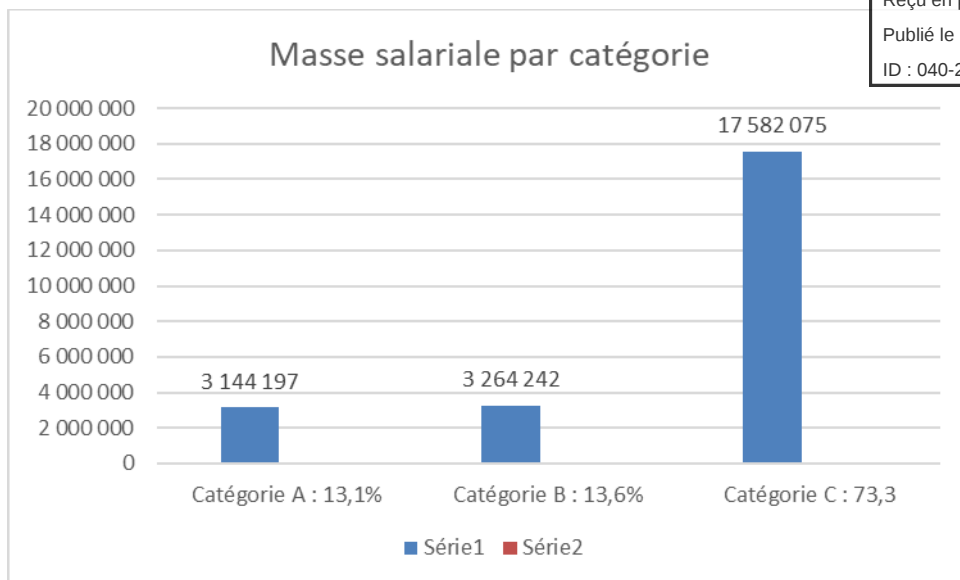
=toutes absences confondues (maladie ordinaire, accident, congé longue maladie et longue durée, maladie professionnelle, grave maladie, etc)



En 2024, l'absentéisme médical, toutes causes confondues (maladie ordinaire, accident de service, congés longue maladie et longue durée, maladies professionnelles, grave maladie, etc.), se stabilise. Cette évolution, bien que modérée, traduit une tendance à la stabilisation des arrêts de travail au sein des effectifs de la collectivité.

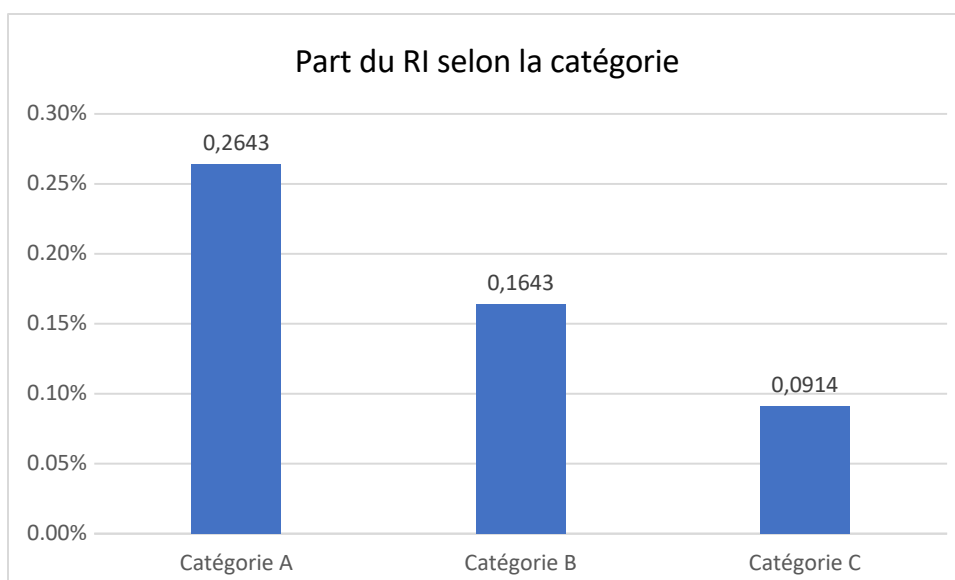
IV Répartition des charges de personnel

Répartition de la masse salariale par catégorie, tous services confondus :

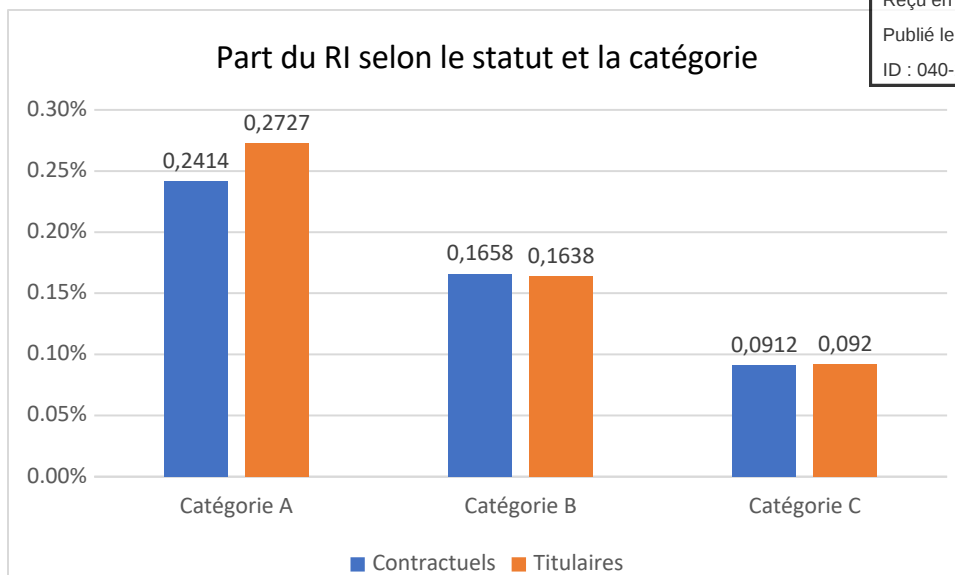


Part du régime indemnitaire sur la rémunération brute :

⇒ Selon catégorie (A/B/C)



⇒ Selon statut et catégorie



Statut du personnel sur l'ensemble des effectifs :

	2022	2023	2024	
Titulaires/Stagiaires	450	432	407	
Contractuels	192	237	247	

A noter que 124 agents contractuels travaillent au sein des écoles de l'agglomération. L'année 2025 sera l'occasion de nommer une quarantaine d'agents et ainsi améliorer leur situation.



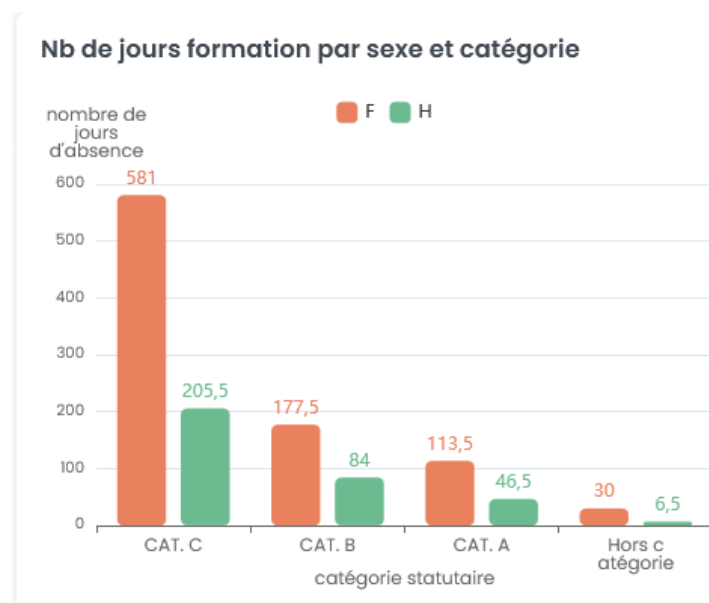
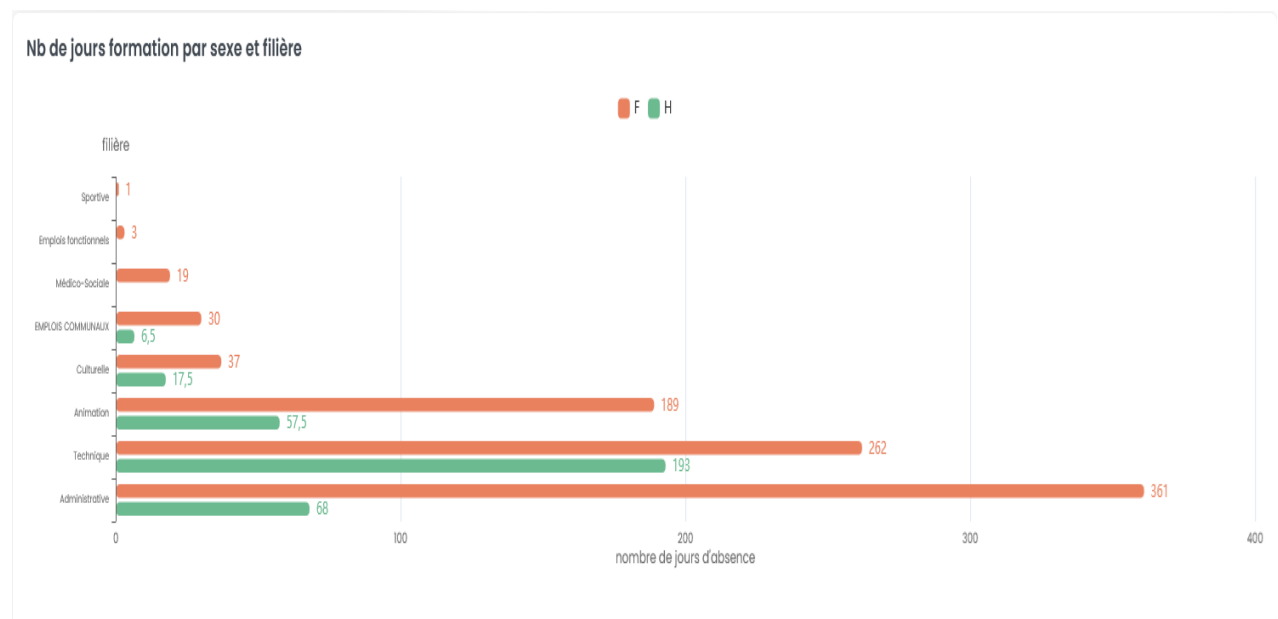
V Formation du personnel et accompagnement professionnel

2 gestionnaires Formation, soit 1.8 ETP, assurent le suivi du plan de formation au sein de la DRH.

Le budget Formation, hors CNFPT, s'élevait en 2024 à 121 881€ (taux d'exécution de 95%) et la projection 2025 est de 141 250€.

1 244.5 jours de formations ont été suivis par les agents de l'Agglomération sur 2024.

Formations suivies par les agents :

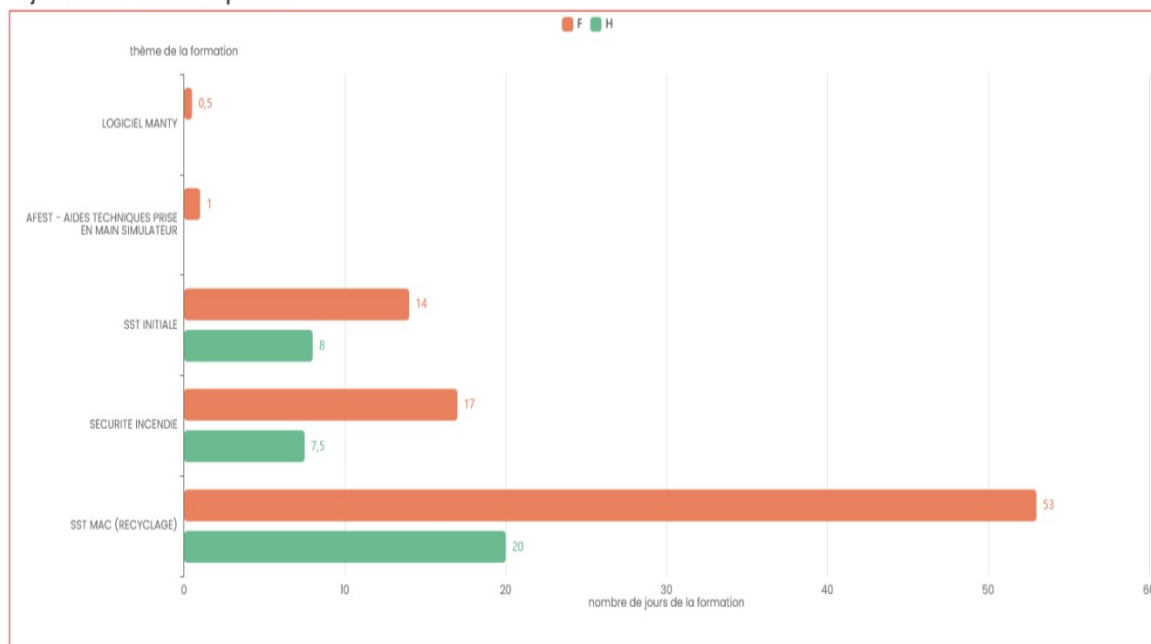




Formation interne :

Ces sessions de formation sont organisées par le service formation et dispensées en interne par des formateurs qualifiés dont la compétence a été valorisée en 2023 par une revalorisation du régime indemnitaire (80€/jour de formation dans la limite de 10 jours / an / formateur) pour ce qui relève de la SST et sécurité Incendie.

Nb jours formation interne par sexe



VI Accompagnement professionnel

L'accompagnement professionnel a été mis en place dans la collectivité en 2019. Le suivi s'étale sur plusieurs mois.

En 2022-2023, 52 agents (dont 22 de l'Agglo) ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'une demande d'accompagnement professionnel.

En 2023-2024, 37 agents (dont 12 de l'Agglo) ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'une demande d'accompagnement professionnel.

L'accompagnement s'adresse aux agents en attente d'un reclassement lié à une inaptitude, en arrêt maladie de longue durée (supérieur à 3 mois), en poste mais ayant des restrictions médicales pouvant entraîner une inaptitude à terme, en quête d'une évolution professionnelle.

Le centre de gestion a également développé cette compétence puisque depuis 2022, un poste de conseillère en évolution professionnelle a été créé afin de répondre à ce nouveau besoin (prestation payante).

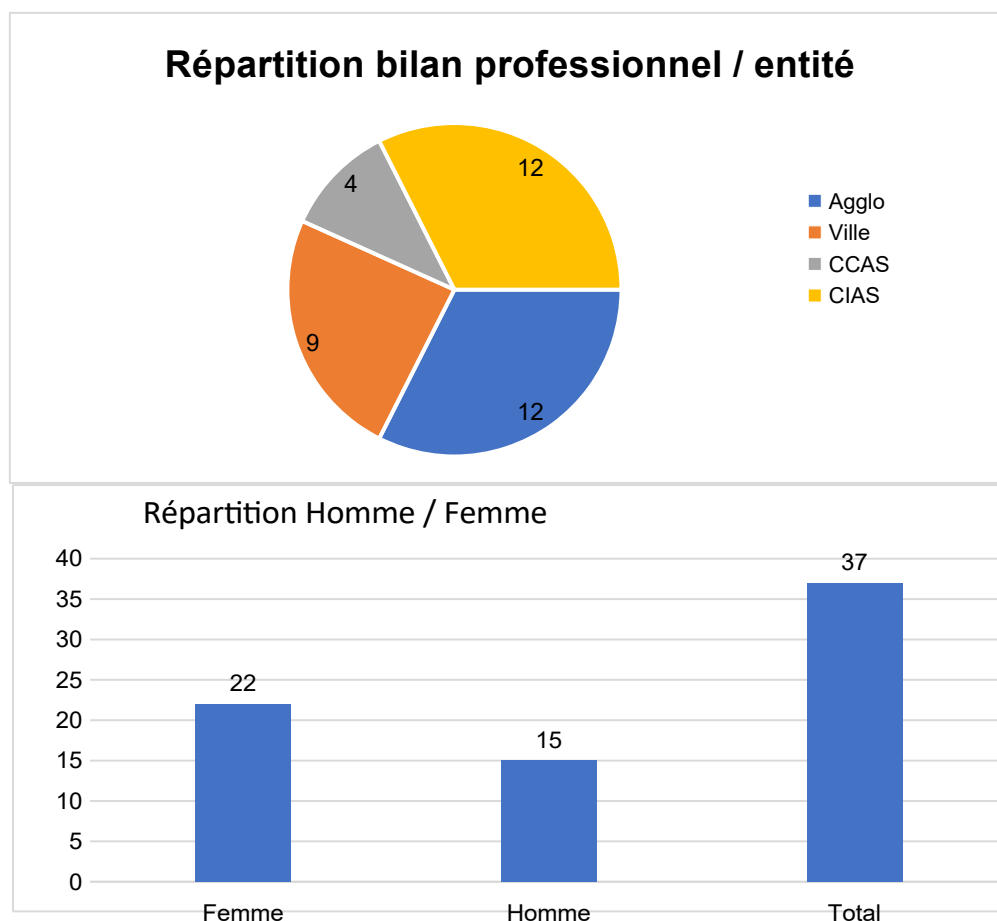
Les collectivités ont désormais l'obligation de formaliser une offre d'accompagnement professionnel en proposant un parcours professionnel, un plan individuel personnalisé de développement des compétences, ce qui implique le développement des immersions, l'aménagement des dispositifs tels que compte personnel de formation (CPF) / bilan de



L'accompagnement professionnel est assuré par la responsable du service Compétences Emploi Formation de la DRH, soit 0.3 ETP.

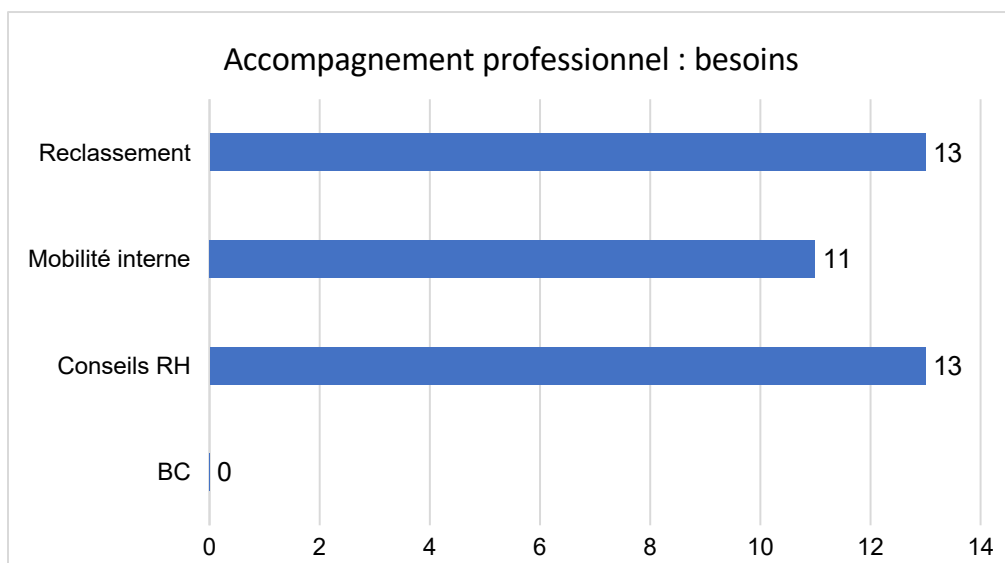
Le besoin d'un poste supplémentaire sur cette thématique avait été mise en avant en 2024 pour 2025, il serait ainsi nécessaire pour développer cette mission et répondre aux obligations règlementaires de demander la création d'un poste au BP 2025.

Répartition des 37 agents accompagnés en 2023-2024, par sexe et par entité :

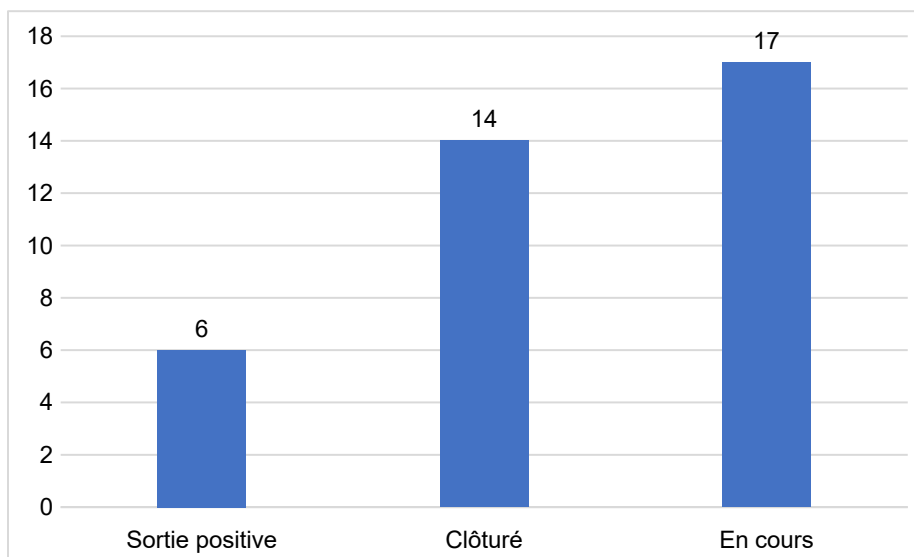




Objet des demandes d'accompagnement :



Bilan des accompagnements :



Les résultats de l'accompagnement professionnel peuvent s'interpréter différemment :

- **Clôturé** ⇔ la prestation d'accompagnement est terminée, l'agent s'est repositionné avec ou sans changement de poste
- **Sortie positive** ⇔ l'agent a bénéficié d'un changement de poste, ou il a poursuivi son évolution professionnelle voir il a quitté la collectivité (retraite, mutation, etc.)
- **En cours** ⇔ l'agent est en cours de prestation

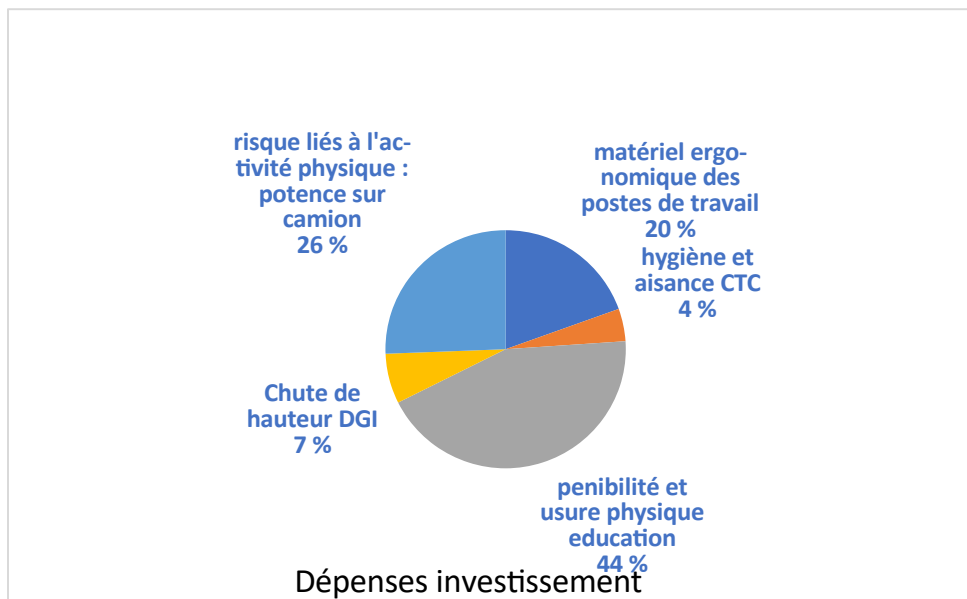


VII Santé sécurité et conditions de travail

Les missions relatives à la santé, la sécurité, la qualité de vie et des conditions de travail sont assurées par le service Prévention de la DRH soit 4 ETP.

Le réseau des assistants de prévention (AP) a été relancé en 2023 et 30 agents le constituent désormais (pour la ville, l'agglo, le ccas et le cias). Ces missions sont valorisées depuis 2023 par une augmentation de leur RI à hauteur de 40€/mois.

Dépenses 2024 :



**Agents en position d'activité au 31/12/2024**

	Agglo 644	CIAS 366	Total 1010
Retraites	2022	2023	2024
Agglo	16	11	9
CIAS	14	2	10
Total :	30	13	19

Démission contractuels	2022	2023	2024
Agglo	8	6	7
CIAS	0	6	5
Total :	8	12	12

Autres départs titulaires (mutation ou détachement)	2022	2023	2024
Agglo	17	16	12
CIAS	2	5	5
Total :	19	21	17

Avancements de grade	2022	2023	2024
Agglo	33	39	36
CIAS	14	12	12
Total :	47	51	48

Promotions Internes	2022	2023	2024
Agglo	2	6	4
CIAS	0	0	0
Total :	2	6	4

Formations (Ville et Agglomération)	2022	2023	2024
Nombre de jours de formation	2056	2587	
Nombre d'agents partis en formation	956	761	

Accompagnement pro (Ville et Agglomération)	2022	2023	2024
Nombre de personnes accueillies	42	52	

Duo Day	2022	2023	2024
Nombre de personnes accueillies		7	11

Démission titulaires *	2022	2023	2024
Agglo	3	1	2
CIAS	0	1	4
Total :	3	2	6

* les démissions de titulaires sont rares, elles font majeurement suite à une période de disponibilité au cours de laquelle les agents ont tenté et réussi une reconversion.



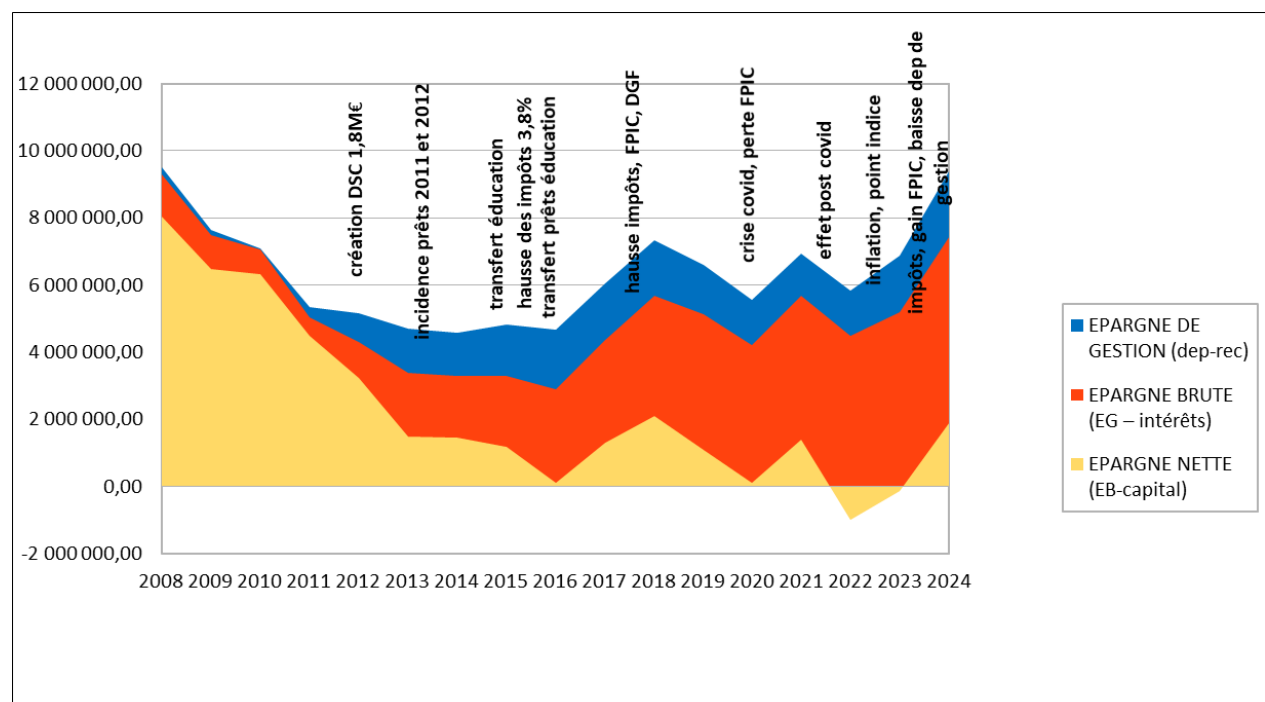
A-3 – L'épargne brute

Le taux d'épargne (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement / recettes réelles) est de 9,35% en 2015 et de 8,95 en 2017. **Il s'élèvera à 13,19% en 2024** (9,85% en 2023). La moyenne de l'ensemble des groupements est de 17,76% en 2023.

L'autofinancement en 2024 devrait s'élever à 1,9M€. Ce résultat est le fruit d'une construction budgétaire 2024 établie avec responsabilité, rigueur et de manière volontariste pour redresser nos épargnes entre 2024 et 2026. Cela s'est traduit par des efforts de maîtrise des dépenses de gestion conjugués à des hausses fiscales et de dotations.

L'épargne nette de notre aggro est passée de 8 millions d'euros en 2008 à ZERO euros en 2017 alors, qu'en parallèle, l'endettement est passé de 1 million de capital restant dû à 67 millions fin 2017

Depuis 2018, les efforts de gestion et de désendettement ont permis de reconstituer sensiblement l'épargne brute et en 2024 l'épargne nette.



L'épargne de gestion = différence entre recettes et dépenses hors charges financières en fonctionnement.

L'épargne brute = l'épargne de gestion – les frais financiers.

L'épargne nette = l'épargne brute - et le remboursement de l'annuité en capital.

A-4- L'investissement

En matière d'investissement, Mont de Marsan agglomération a investi chaque année en moyenne,

- **Entre 2009 et 2024, 11,2 M€ par an, soit 178 M€.**

- **Entre 2009 et 2017**, les investissements s'élevaient à **14,2 M€**.
- **Entre 2018 et 2024**, les investissements s'élevaient à **7,6 M€ par an**.

En 2017, les dépenses d'équipements se sont élevées à 10,5 M€ soit 162€ par habitant.

En 2018 et 2019, les dépenses d'équipements atteignent 6,2M€ soit 110€ par habitant (81 € pour la strate en 2018).

En 2020, les dépenses d'équipements atteignent 5,3M€ soit 95€ par habitant (87 € pour la strate en 2019).

En 2021, les dépenses d'équipements s'élèvent à 7 M€

En 2022, celles-ci s'élèvent à 9,7 M€ avec le versement d'une subvention au budget ZA pour solder l'emprunt obligataire de 10M€ et le démarrage des travaux du café music.

En 2023, les dépenses s'élèvent à 6,3 M€ et concernent principalement le café music, les travaux scolaires et la voirie

En 2024, les dépenses représentent 9,2 M€ et concernent principalement la fin du café music inauguré en septembre 2024, les travaux de l'avenue de Sabres, la participation à la LGV GPSO et les travaux scolaires.

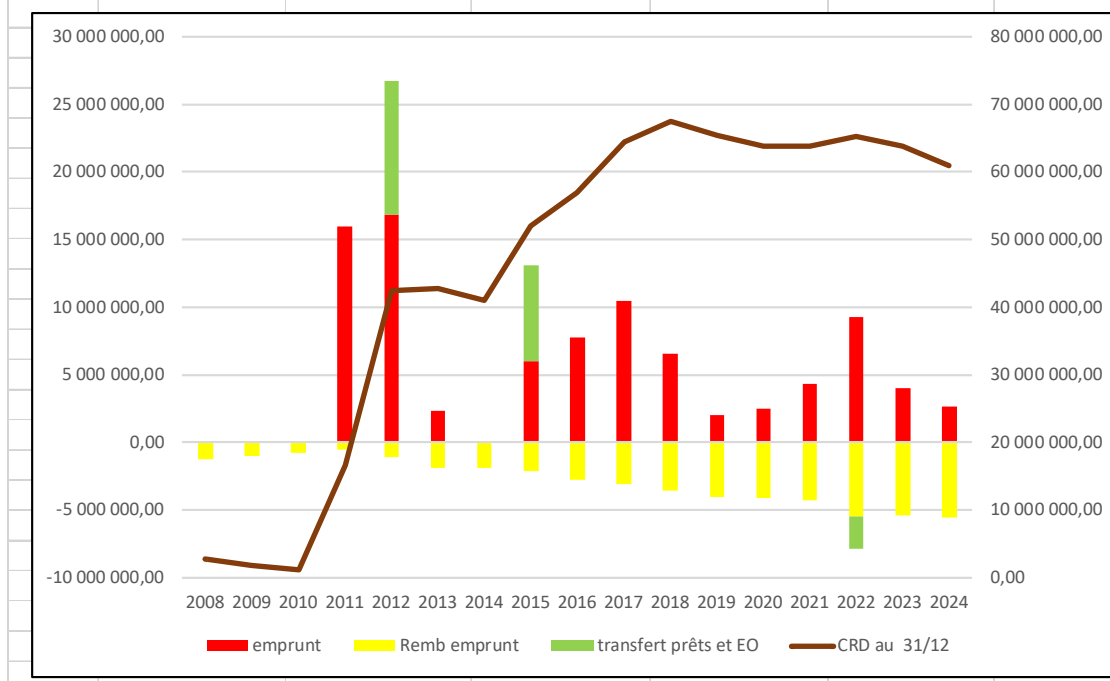
Le taux d'équipement (dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement) a atteint 16,5% en 2023 (19% pour la strate en 2023).

Nos prévisions d'investissement telles qu'inscrites dans notre Plan Pluri-Annuel d'Investissement (PPI) seraient de **5 à 6 millions d'investissement par an**.



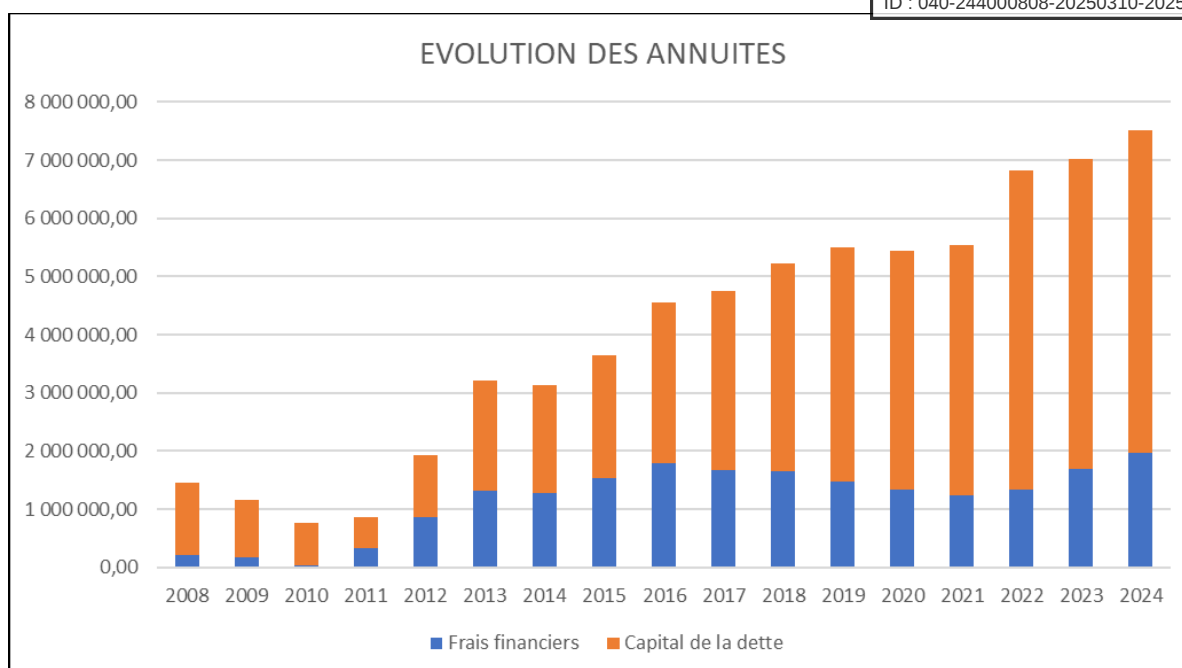
A-5 Évolution de notre endettement Budget Principal

	CRD AU 01/01	emprunt	Remb emprunt	transfert prêts et EO	CRD au 31/12
2008	4 074 836,79		-1 245 183,00		2 829 653,79
2009	2 829 653,79		-998 516,00		1 831 137,79
2010	1 831 137,79		-732 738,79		1 098 399,00
2011	1 098 399,00	16 006 810,00	-537 396,00		16 696 003,00
2012	16 696 003,00	16 866 832,00	-1 071 623,00	9 900 000,00	42 391 212,00
2013	42 391 212,00	2 340 000,00	-1 893 699,00		42 837 513,00
2014	42 837 513,00		-1 858 780,00		40 978 733,00
2015	40 978 733,00	6 000 000,00	-2 118 301,00	7 127 472,00	51 987 904,00
2016	51 987 904,00	7 801 162,00	-2 764 757,00		57 024 309,00
2017	57 024 309,00	10 511 750,00	-3 066 728,00		64 469 331,00
2018	64 469 331,00	6 536 820,00	-3 584 687,00		67 421 464,00
2019	67 421 464,00	2 004 650,00	-4 043 382,00		65 382 732,00
2020	65 382 732,00	2 500 000,00	-4 101 522,00		63 781 210,00
2021	63 781 210,00	4 300 000,00	-4 300 659,00		63 780 551,00
2022	63 780 551,00	9 300 000,00	-5 488 489,11	-2 393 184,84	65 229 707,00
2023	65 229 707,00	4 000 000,00	-5 349 796,00		63 879 911,00
2024	63 879 911,00	2 678 000,00	-5 546 857,00		61 011 054,00



Évolution de l'endettement et du remboursement du capital depuis 2008.

De 2010 à 2017, l'endettement a fortement augmenté avec des emprunts conséquents et un CRD au 31/12 passant d'environ 1,8 million à plus de 64 millions, tandis que de 2017 à 2024, l'endettement s'est stabilisé avec des variations plus modérées et un CRD oscillant autour de 60 millions, suggérant une phase de consolidation après une forte croissance initiale.



En matière d'endettement, sur le seul budget principal de notre agglomération (hors budget annexes), en 2024 le stock de dette est de 61 millions d'euros et nous remboursons 5,5 millions d'annuités.

3 périodes sont distinctes en matière de politique d'endettement :

La période 2010 à 2013 :

il y a très peu d'endettement en 2010 avec seulement 1 million de capital restant dû et 8 millions d'épargne nette.

L'exécutif lève, en 3 ans, (2011, 2012 et 2013) **plus de 45 millions d'euros de prêts nouveaux.**

La période 2015 à 2017 :

Après une très courte pause en 2014 (année électorale), le recours à plus de 31 millions de prêts supplémentaires (dont le transfert des prêts scolaires de 7 millions) vient porter le stock de dettes (capital restant dû) à **67 millions Fin 2017.**

Ainsi entre 2008 et 2017, Mont de Marsan Agglomération a multiplié par 65 son endettement et par 7 les remboursements d'échéances d'annuités qui passent de 500 000 euros à 3 500 000 euros par an

La période 2018 à aujourd'hui :

Un effort est entrepris pour, en moyenne, **emprunter moins que le montant remboursé chaque année et ainsi contenir l'endettement.**

Seules les obligations de faire face aux engagements pris avant 2017 (LGV Tours Bordeaux 6,6 millions, remboursement Prêt in fine ZA 9,9 M€) insuffisamment provisionné) nous contraignent à emprunter davantage en 2022 notamment.



Depuis 2023, pour la première fois depuis 14 ans, l'encours de la dette a diminué de 6,4 millions entre 2018 et 2024.

En 2024 il est à noter le passage des régies eau et assainissement en EPIC faisant ainsi disparaître du stock de dettes consolidées les emprunts en cours de ces 2 ex budgets annexes (soit 31,9 M€).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette / RRF	117%	116%	110%	115%	121%	108%

Le niveau d'endettement de la collectivité doit être étudié au regard de la durée de vie des investissements financés. Il est primordial d'être capable de se désendetter au plus sur la durée de vie de l'investissement. 15 années est la durée conforme pour s'adosser à la durée de vie d'un investissement.

Grâce à nos efforts constants, désormais, la capacité de désendettement de notre agglomération est de 8 ans en 2024 (pour le budget principal) et de 8 ans tous budgets confondus.

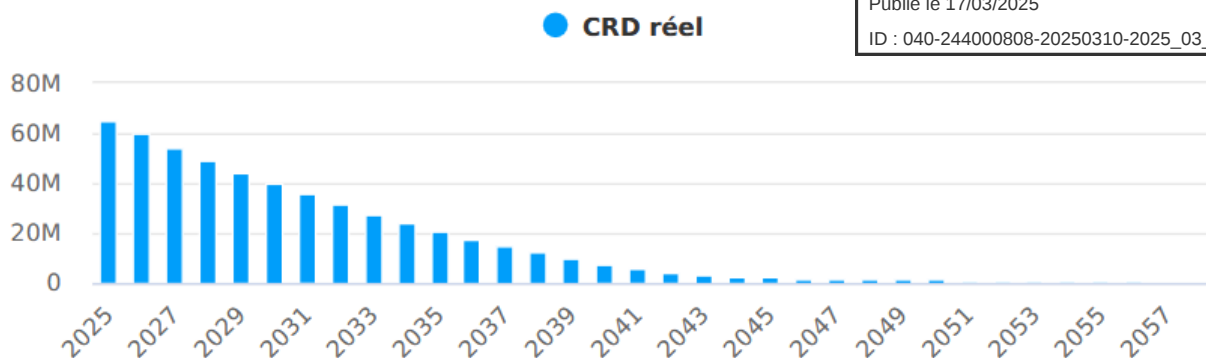
VISION GLOBALE ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE :

Compte	Budgets	CRD	Poids	Taux moyen
MDM Agglo	Budget principal	61 011 054,29 €	93,6%	2,84%
MDM Agglo	Budget Logements	4 140 597,42 €	6,4%	4,20%
Total		65 151 652 €	100,00%	2,93%

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
65 151 597,42 €	2,93 %	14 ans	7 ans et 10 mois	52

Le taux moyen de l'encours du budget principal est de 2,93% (2,42% en 2020, 2,83% en 2018).

Tableau d'extinction de la dette globale (budget agglo + logement)



Hors nouveaux emprunts, **la dette sera à moitié remboursée en 2030** et la totalité de la dette sera éteinte en 2061. Sa durée de vie moyenne est de 7 ans et 10 mois. 100% de notre encours est situé en zone 1A de la charte Gissler, ce qui souligne la forte proportion de taux fixe dans la structure de la dette.

La structure de la dette est la suivante :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	49 504 374.19 €	75,98 %	2,59 %
Fixe à phase	2 678 000.00 €	4,11 %	3,78 %
Variable	2 157 267.78 €	3,31 %	4,31 %
Livret A	10 812 009.74 €	16,60 %	3,99 %
Ensemble des risques	65 151 651.71 €	100,00 %	2,93 %

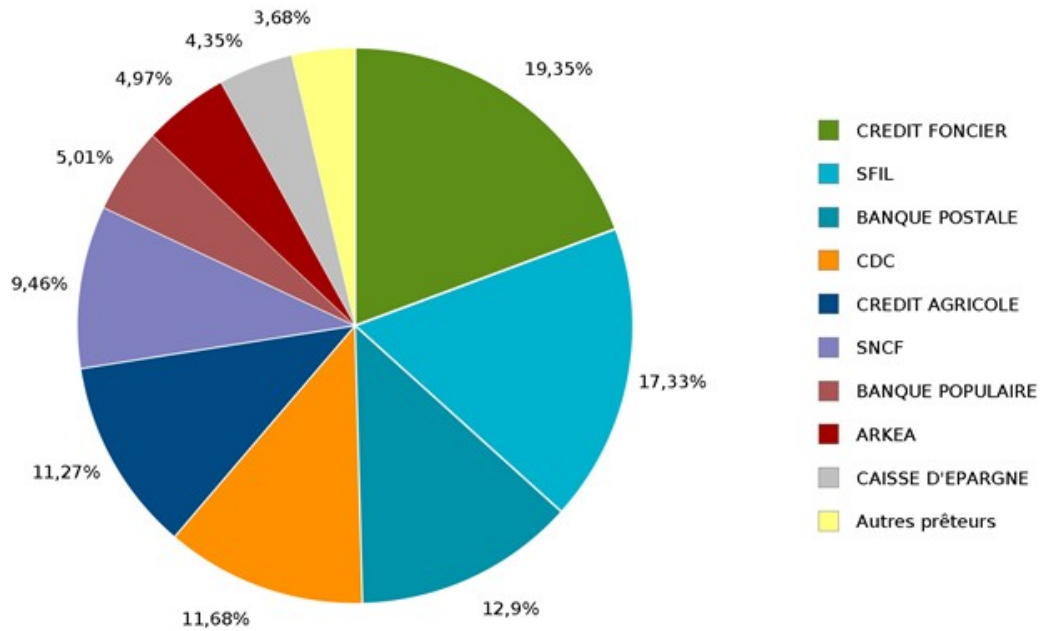
Répartition des prêteurs :

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 040-244000808-20250310-2025_03_0032-DE



17,33% de l'encours est détenu par la SFIL, 12,9% par la Banque Postale, 19,35% par le Crédit Foncier, 11,68% la Caisse des Dépôts, 11,27% par le Crédit Agricole.

B. APRÈS (prospective)

B-1 : Projection à 3 ans de manière consolidée

Les actions correctives prévues en 2024 ont par conséquent permis de commencer à restaurer des marges de manœuvre.



	SYNTHESE PROSPECTIVE CONSOLIDEE		
	2024		
Charges hors dette de fonct	51 722 492	53 913 860	55 059 336
	-13,40%	4,24%	2,12%
Produits de fonctionnement	62 222 094	62 710 871	63 051 727
	-12,17%	0,79%	0,54%
EPARGNE DE GESTION	10 499 602	8 797 011	7 992 391
Frais financiers	2 149 437	2 022 527	2 086 693
EPARGNE BRUTE (EBE)	8 350 165	6 774 484	5 905 698
Capital de la dette	5 713 563	5 785 790	6 033 612
AUTOFINANCEMENT (CAF)	2 636 602	988 694	-127 914
Dépenses hors dette d'invest	14 338 521	6 892 751	6 892 751
Recettes hors emprunt d'invest	5 701 137	3 450 000	1 580 947
Emprunt	2 988 060	3 101 057	6 094 718
Taux d'Epargne	13,42%	10,80%	9,37%
Encours au 31/12 consolidé avec budgets annexes	65 151 651	62 466 918	62 528 024
C+ de désendettement	7,80	9,22	10,59

B-2 : Projection en matière d'investissements

En matière d'investissement, le Plan Pluri Annuel d'Investissement ci-dessous affiche un niveau d'investissement moyen de 6 M€ jusqu'en 2026.

Nous avons réduit ce volume de dépenses pour 2024 pour nous permettre, ainsi, de le rehausser en 2025 et 2026 pour être atteindre à 6 M€.

Ainsi, grâce à cette projection, nous limiterons notre recours à l'emprunt ce qui nous permettra de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Le PPI pourra être ainsi revu à la hausse en fonction du rétablissement de l'autofinancement.

Ci-dessous PPI représentant la capacité réelle d'investissement hors expression des besoins des services et arbitrages politiques pour 2025.



Gest	chap	Nature de la dépense		
		ADMINISTRATION GENERALE	552 414	495 000
		DEVELOPPEMENT DURABLE	96 000	50 000
		ECONOMIQUE	50 000	60 000
		POLITIQUE DE LA VILLE	0	0
		TOURISME	25 000	25 000
		SOLIDARITE – LOGEMENT	1 000 000	680 000
		ENSEIGNEMENT	1 200 000	526 000
		JEUNESSE	31 500	1 500
		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 300	0
		CULTURE	365 000	12 500
		EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	700 000	560 000
		VOIRIE – MOBILITE	3 100 000	3 560 000
		TOTAL DEPENSES	7 130 214	5 970 000



IV – BUDGET 2025 UN BUDGET DE CONTINUITE EN PERIODE D'INCERTITUDES

Le budget de fonctionnement 2025 fait suite à un exercice 2024 marqué par des choix forts en matière de redressement de nos épargnes. Cela s'est traduit par des baisses emblématiques de certaines dépenses comme la DSC (-300 k€) et des augmentations de recettes

Ces efforts furent nécessaires car nous ignorons toujours comment notre budget sera impacté par la loi de finances 2025 d'autant que nous avons déjà été ponctionnés de **570 000 €** en fin d'année 2024 au titre de la fraction de TVA nationale qui impacte déjà la prospective.

Le budget 2025 sera marqué par ailleurs par quelques bonnes nouvelles sur le pouvoir d'achat :

- un ralentissement de la hausse des prix ;
- une baisse du taux de Livret A de 3% à 2,5% entraînant une baisse des taux de la BCE

La construction du BP 2025 a fait l'objet de plusieurs réunions avec des validations de principe du bureau communautaire sur les propositions et suggestions présentées à la fois sur les dépenses à contenir et sur les optimisations de recettes possibles.

A- Les produits de fonctionnement

FISCALITE :

En matière de fiscalité, il est prévu une actualisation des bases au taux de 1,7%.
Il est maintenu l'attribution du FPIC.

VERSEMENT MOBILITE :

Le Versement Mobilité (VM) serait maintenu avec une évolution envisagée lors du renouvellement du contrat en 2025 en fonction des ambitions nouvelles sur le réseau de transport urbain.

B- Les charges de fonctionnement

La prévision se base sur un fonctionnement normal de la collectivité mais en tenant compte des éléments évoqués plus haut

• Evolution des charges à caractère général :

au plus juste des besoins soit -5% par rapport au Budget voté 2024 et +5% par rapport au réalisé.



- **Evolution de la subvention au CIAS : l'accompagnement**
rester une priorité absolue

Impact des services d'aides à domicile et de l'ouverture de la Maison d'Accueil Temporaire : reconduction de la subvention 2024, soit 1,8 M€.

- **Evolution de nos politiques publiques :** reconduction de la subvention versée au TDG à l'OTCA et aux clubs sportifs
- **Evolution des dépenses de personnel :** +3.86% estimé
- **La Dotation de Solidarité Communautaire :** maintien du montant
- **Les charges financières** baisseront légèrement (-7%)

C – Quelles sont les priorités ?

Les grandes priorités :

EDUCATION

Il est proposé de réaliser l'extension du groupe scolaire Frédéric Mistral sur 2 ans (300 000 € par an).

L'ouverture de cette nouvelle infrastructure permettra :

- Une continuité complète du cycle d'enseignement.
- Une situation géographique privilégiée (à proximité d'équipements sportifs très récents)
- Une cohérence de continuité du cycle et éviter, autant que possible, une déstabilisation des enfants lors de leurs transfert vers les deux autres écoles de la commune.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et ATTRACTIVITÉ

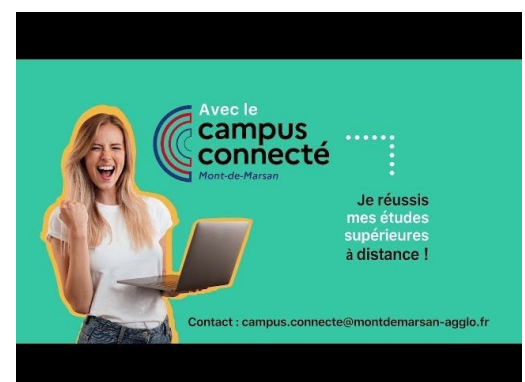
Il s'agit de faciliter la vie des 1850 étudiants qui suivent une des 13 formations post bacs dispensés à Mont de Marsan au sein des BUT (Université de Pau et des pays de l'Adour), BTS (Duruy/Duruy/Cassaigne/Estève), INSPE (ex IUFM) et IFSI (Infirmières), Campus Landes de la CCI (3 bachelor)

L'accompagnement de nouvelles filières sur le territoire est mis en exergue par le **SLESRI** (Schéma Local d'Enseignement Supérieur) à travers l'émergence de la **cybersécurité, de la santé et du social**

CAMPUS CONNECTE :

Notre priorité est de pérenniser le dispositif du Campus Connecté avec ses 2 tuteurs.

Ce dispositif permet aux jeunes d'accéder à un parcours diplômant de qualité, notamment ceux dont les parents n'auraient pas les moyens de financer des écoles de commerces ou d'ingénieur. (10.000 €)



CULTURE ET MEDIATHEQUE



- Poursuite du soutien sur le rôle d'attractivité et le développement du Théâtre de Gascogne dans son positionnement départemental et régional
Des travaux d'entretien seront également prévus pour notre médiathèque à hauteur de 210.000 € (pompe à chaleur, matériel).

PLAN CLIMAT (mise en œuvre stratégie et feuille de route pour 6 ans) :

Nous optimiserons l'aménagement durable de notre territoire avec la mise en place du PCAET et sa stratégie bas carbone, de réduction des émissions de GES, de sobriété énergétique.

Preuve de notre volontarisme (100.000 €), cela se traduira notamment par :

- le lancement d'un diagnostic énergétique de notre patrimoine ;
- la production des énergie renouvelables : bassin géothermie à Mazerolles, études sur les parkings et les toitures, définition des zones d'accélération d'énergie renouvelables, études géothermie, filières innovantes hydrogène ;
- encourager les économies d'énergie ;
- intégrer davantage les critères de développement durable dans la commande publique ;
- inventaire des zones humides, remise en état de l'étang de Bostens 9 Fontaines ;
- développer les circuits courts et l'agriculture de proximité,
- soutenir le projet Etal 40
- limiter l'artificialisation des sols.

BÂTIMENTS SCOLAIRES :

► Le maintien d'un budget nécessaire pour les mises aux normes, réparations et travaux de sécurité réglementaire des bâtiments ; scolaires. En 2025 seront ainsi fléchés près de **1,3 M€ sur nos bâtiments scolaires**. Cet effort est le fruit d'une gestion rigoureuse et de notre capacité à maîtriser puis faire baisser notre endettement pour dégager des marges de manœuvres.



RESTAURATION :

2025 sera marquée par 2 axes en matière de restauration collective :

► Le déploiement de l'expérimentation « **circuit court** » sur Campagne et Gaillères.

► La poursuite des études conjointement avec l'Hôpital pour étudier la faisabilité de travailler ensemble sur **le futur projet d'unité de restauration centrale de STE ANNE**.



Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 040-244000808-20250310-2025_03_0032-DE



La dimension approvisionnement local guidera toutes nos réflexions.

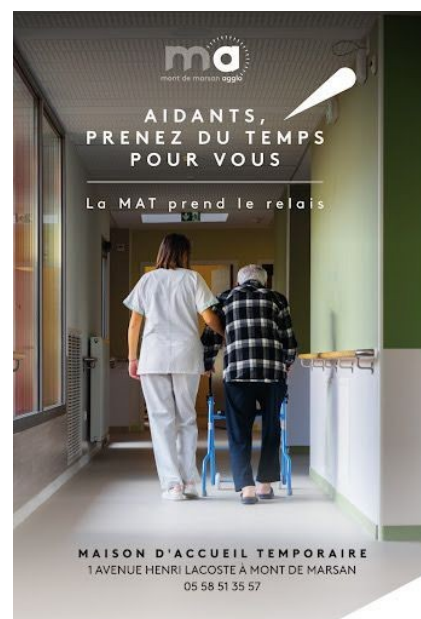
VOIRIE :

- Nous proposons de maintenir un programme de voirie à hauteur de **3 290 000 € dont 600 000 € de fond de concours de la ville de Mont de Marsan et 1,1 M€ de subventions pour l'avenue de Sabres**
- Nous terminerons les chantiers lancés, notamment l'avenue de Sabres
- Nous terminerons les travaux sur le quartier de la Moustey

SOCIAL :

Nous continuerons d'assurer la solidarité et **l'accompagnement social et médico-social** de nos administrés les plus fragiles en soutenant le CIAS et ses activités avec une hausse de la subvention de 60 000 € pour atteindre 1 870 193 € en 2025

- **MAT** (Maison d'Accueil Temporaire) : La Maison d'Accueil temporaire connaît un réel engouement auprès des familles et plus particulièrement des « aidants ». Nous avons ainsi la volonté de monter encore d'un cran dans le taux de remplissage et de proposer toujours des réponses apportées aux seniors et à leurs familles.
- **EPHAD** : sécuriser les process et accroître le professionnalisme des prises en charge, innover sur la formation des aides-soignantes et personnels aux contacts des aînés
- **HANDICAP, MAISON AUTISME** : contribution au projet porté par le Conseil Départemental en direction des jeunes adultes porteurs de TSA (Troubles du



Spectre autistique). Nous allons ainsi engager 75.000 €
maison de l'autisme

FORMATION MEDICO SOCIAL / AIDE à LA PERSONNE :

Les besoins sont immenses. Via le pôle Hébergement du CIAS, une antenne de formation en situation professionnelle sera installée à l'EPHAD de St Pierre du Mont afin de mettre en situation les jeunes élèves. Quelques travaux d'aménagements sont à prévoir.

INNOVATION et AIDES ÉCONOMIQUES :

Maintien des dispositifs d'aides : aides à l'immobilier, aides à la réhabilitation de friches, aides au commerce et artisanat de proximité, soutien à l'innovation, soutien à Initiatives Landes.

Remplacement du manager de centre-ville par un chargé de missions au périmètre élargi aux communes rurales



CYBER :

Dispositif parfaitement identifié par la Région et l'ANSII destiné à coordonner, conseiller, former les acteurs et potentiels victimes de piratage. Notre structure est également en lien avec des acteurs comme l'IUT pour favoriser le développement d'un Master 2, le centre CYBER de la BA118, les services de l'Etat ou de la CCI. L'objectif est de conserver les forces vives de la cybersécurité au sein de notre territoire.

Pérennisation du centre de ressources CYBER

Multiplication des formations (financement d'un master 2 en lien avec l'IUT)

Développer les prestations facturées auprès des demandeurs

MOBILITÉ :

► LGV

Nous continuerons de rembourser le tracé de la LGV TOURS BORDEAUX

Nous continuons de contribuer à la future ligne GPSO parce que notre territoire a besoin d'être désenclavé. Cet investissement est nécessaire pour les futures générations puissent se déplacer vers les grands centres urbains en limitant leur impact carbone.

► BORNE ÉLECTRIQUES :

Développer le maillage des bornes de recharge électriques (45.000 €)

14 bornes sont actuellement installées



► AIDE PLAN VÉLO :

- Mont-de-Marsan se classe 15^{ème}/70 au classement de février 2025 des préfectures cyclables

- une aide de 250 € pour l'achat d'un vélo
- une enveloppe annuelle de 30 000 € de notre agglomération
- nous continuons d'encourager la pratique du vélo.

9 FONTAINES PARC NATUREL URBAIN :

Nous avons remis en route le site avec la réfection complète des berges.

Nous avons sécurisé la relation contractuelle avec le couple de nouveaux bergers installés (bail emphytéotique)

Une réflexion devra être menée sur le devenir de ce site, notamment au regard de son modèle économique.

POLITIQUE LOGEMENT :

Aide construction de logement sociaux et OPAH RU pour un montant de 550.000 €. Nous respecterons, ainsi, les objectifs fixés par la loi SRU.

POLITIQUE de LA VILLE / QUARTIERS :

En partage avec l'Etat et les partenaires de la politique de la ville.

Démarrage de la démolition de 2 barres d'immeubles de la résidence Hélène Boucher par CDC Habitat financé par l'ANRU. Ces travaux permettront ainsi une requalification complète du quartier, de permettre à certaines familles d'accéder à la propriété et de repenser un cadre urbain et architectural adapté.

Au total, 80 logements sont prévus à la démolition dont 40 dans chaque résidence. 63 foyers à reloger qui comptabilisent 169 occupants.




Contribuer à l'aménagement équilibré des quartiers de ville et de territoire, c'est renforcer la cohésion sociale.

Dessiner un cadre de vie plus vertueux pour le présent, c'est bâtir un monde durable et désirable pour les générations futures.

Penser Habitat pour répondre à nos défis pour demain, c'est comprendre et anticiper l'évolution de tous les usages.

Chez CDC Habitat, nous sommes porteurs d'une mission d'utilité sociale.



Le projet de renouvellement urbain

La résidence Hélène Boucher, ce sont 300 logements gérés par CDC Habitat au sein d'un ensemble immobilier de 280 logements. 100 logements sont en cours de démolition pour être reconstruits ailleurs, au plus près des commerces et services des habitants du quartier de Mont-de-Méran.

En détail, le projet de renouvellement urbain, c'est :

Adapter l'offre de logement
 aux besoins identifiés de Mont-de-Méran

Améliorer les conditions de vie des locataires,
 la qualité des logements, l'état et la qualité des bâtiments, la plus près des commerces et services des habitants du quartier de Mont-de-Méran.

Tirer parti du paysage et du patrimoine végétal
 de la résidence pour offrir un cadre de vie agréable et développer de nouveaux usages dans les espaces collectifs

Renouveler les modes de gestion des espaces collectifs
 (parkings, espaces verts, circulation, circulation vélos/pedons...) pour améliorer l'image et le fonctionnement de la résidence



Logements CDC Habitat et clients
 Logements CDC Habitat et clients et résidents
 Logements CDC Habitat et clients et résidents et résidents

Les grandes étapes du projet

2021 : Diagnostic initial du quartier

2022 : Démarches de concertation et ateliers avec les habitants
 Validation du dossier par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
 Validation du plan global
 Démarrage des rénovations des logements des bâtiments A et B

2023 : Renforcement des normes et études de la démolition des bâtiments A et B

2024 : Démarches de concertation et ateliers avec les habitants
 Validation du dossier par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
 Validation du plan global
 Démarrage des rénovations des logements des bâtiments A et B

2025 : Démarches de concertation et ateliers avec les habitants
 Validation du dossier par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
 Validation du plan global
 Démarrage des rénovations des logements des bâtiments A et B

À partir de 2026 : Trouver de nouvelles formes de logement et des espaces collectifs



Budget GEPU & GEMAPI

En fonctionnement le budget prévisionnel s'élève à 450 k€ (GEPU 170k€, GEMAPI 280 k€) dont 60k€ d'entretien des ouvrages, 125 k€ d'entretien des fossés et ouvrages de voirie, 65 k€ de charge de personne et 110 k€ de contribution aux syndicats rivières (SAM et SMD).

En investissement, le budget prévisionnel se compose de la poursuite des études Schéma directeur pluvial (55k€) et inventaire zone humide (125k€).

Après la réalisation des études GEMAPI pour le confortement des berges, le programme de travaux démarré en 2024 à l'auberge landaise est prévu se poursuivre en 2025 (berges station de Conte, berges stade) pour un montant de 760 k€.

Des travaux sont également prévus pour la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales pour un montant de 140 k€.

Le budget investissement prévisionnel s'élève ainsi à 1 100k€ (190k€ GEPU, 890 GEMAPI).

A noter un résultat reporté de 596 k€ pour équilibrer ce budget annuel de 718 k€ (500 k€ GEMAPI, 218 k€ GEPU)